

# l'humanité rouge

organe  
central du **PCML**

**SECURITE  
SOCIALE**  
**Qui paiera  
le déficit ?**  
voir pages 8 et 9

## L'IMPOT DE CHAGRIN

L'impôt sur la fortune nous avait été présenté comme l'une des grandes mesures du nouveau septennat. Sans qu'une telle mesure soit, par elle-même, capable de remettre en cause ce qui est au cœur du système capitaliste, la course aux profits, elle pouvait néanmoins être une des manifestations concrètes d'une politique réellement novatrice qui s'attaquerait au capital pour améliorer la situation des travailleurs, qui renverserait la démarche des précédents gouvernements qui faisaient payer les travailleurs pour subventionner les capitalistes. Rien d'étonnant à ce que les milieux capitalistes se soient dressés comme un seul homme, déterminés à faire reculer le gouvernement.

Et, sous leurs pressions, au fil du temps, l'impôt sur la fortune s'est peu à peu dégonflé. C'était une baudruche. L'impôt qui vient d'être adopté par l'Assemblée nationale ne fera pas mal à ce que les capitalistes ont de plus sacré: le capital. A tel point qu'il faudra que Laurent Fabius, le ministre du Budget, refasse ses comptes: l'impôt qui devait rapporter 5 modestes milliards ne donnera, au mieux, que deux petits milliards. Dans cette affaire, et dès le départ, le gouvernement n'a pas fait preuve d'une grande détermination. On ne frappait pas le capital, on l'égratignait. Le barème retenu était, en effet, de 0,5% entre 3 et 5 millions, de 1% entre 5 et 10 millions, de 1,5% au-delà de 10 millions. C'est ce barème qui a été adopté, le gouvernement ayant repoussé un amendement visant à faire passer le taux d'imposition à 2% à partir de 15 millions. Mais, de plus, les interventions de François Mitterrand sont allées dans le sens souhaité par les capitalistes. D'abord on a relevé le seuil d'imposition à 5 millions lorsque les moyens de production y sont inclus. Et puis on a décidé de déduire de l'impôt le montant des investissements réalisés. Et, enfin, voilà que l'on décide d'exonérer les objets d'art.

Dans le même temps, et puisqu'il faut bien chercher à récupérer d'un autre côté ce que l'impôt sur la fortune ne rapportera pas, le gouvernement a décidé une augmentation de la taxe sur la consommation de l'essence.

Un autre sujet d'inquiétude existe: on entend dire avec insistance, que les cotisations salariales à la Sécurité sociale seraient relevées d'un pour cent. On reviendrait ainsi à une pratique à laquelle Barre avait déjà recouru. Cela se traduirait par une baisse du pouvoir d'achat. Et estimons-nous heureux, l'Assemblée nationale est revenue sur une des dispositions du projet de budget qui voulait imposer les smicards. Erreur réparée, mais enfin, si l'on avait eu en tête de faire payer les riches, aurait-elle pu être commise?

Plus on avance dans le nouveau septennat et plus on voit que le gouvernement devra choisir qui faire payer. Si l'on continue à reculer devant la nécessité de s'attaquer aux profits, de mettre réellement en cause les intérêts capitalistes, ce sont inévitablement les travailleurs que l'on fera payer. On fait concession sur concession au patronat, on le subventionne même, dans l'espoir qu'il investira et embauchera. Mauvais calcul. Les capitalistes investissent mais il le font de plus en plus à l'étranger. Au cours des huit premiers mois de cette année, les investissements à l'étranger ont augmenté de 43%. Le capital va à la recherche de main d'œuvre bon marché. Et quand il y a investissement en France, ce n'est pas au profit de l'emploi mais, au contraire, pour automatiser. A suivre cette logique-là, le gouvernement ne pourra pas réellement combattre le chômage. Et les travailleurs auront tout à la fois le chômage et la baisse du pouvoir d'achat.

Tandis que les capitalistes auront défendu au mieux leurs intérêts... en attendant des jours meilleurs encore.

Pierre BURNAND

• 180 missiles  
soviétiques SS20  
sont installés  
dans la partie  
orientale  
de l'Europe,  
leurs 540 têtes  
nucléaires  
sont pointées  
sur nous.

• Il ne peut pas y avoir  
de désarmement  
réel en Europe  
tant que les dirigeants  
soviétiques  
n'auront pas procédé  
à leur démantèlement.

VOIR PAGE 3







## CAPITALISME

### OLIVIER LECERF PREMIER DE LA CLASSE DES PDG

Olivier Lecerf, à la tête de Lafarge Coppée, vient d'être désigné premier manager de l'année 1981 par le journal patronal *Le Nouvel Economiste*. Lafarge Coppée, c'est le numéro trois mondial du ciment, après le suisse Holderbank et l'anglais Blue Circle, 12 milliards de chiffre d'affaires en 1981, dont 45% réalisés à l'étranger, 120 filiales à l'étranger, 27 000 travailleurs employés dont plus de la moitié dans les filiales à l'étranger, 10% du capital détenus par les familles Lafarge et Coppée, sous l'aile protectrice du Crédit commercial de France, 5% par la Caisse des dépôts, 3% par l'UAP, 1,5% par le GAN, dans l'aire d'influence de Suez actuellement et de Lazard qui a préparé la fusion avec Coppée, tandis que l'Union d'études et d'investissements, banque d'affaires du Crédit agricole participe au montage financier en portant 43% des actions Coppée acquises.

Quelle est la signification d'un tel choix? Quelles finalités valent à O. Lecerf, cette distinction de meilleur élève des classes des P-DG, pourquoi est-il montré en exemple à ses petits camarades?

Catherine LEMAIRE

#### LES QUATRE MAXIMES D'OLIVIER LECERF

Lecerf, administrateur du Crédit commercial de France, d'Elf aquitaine, de la Banque canadienne impériale de commerce, de Champagne Veuve Clicquot et du Conseil consultatif de Volvo, énonce pour son groupe, 4 maximes principales:

- liberté d'investir en France et à l'étranger
- liberté des prix
- liberté des moyens de financement
- liberté d'organisation industrielle.

La première maxime a fondé toute la politique monopoliste du groupe: dès le lendemain de la guerre 14-18, la société des ciments Lafarge a multiplié prises de participation et de contrôle et opérations d'absorption, ce qui lui a permis de développer ses implantations en Afrique du nord et en Grande Bretagne. Implantations qui se sont intensifiées après les années 40-45, en Amérique du nord, du sud, et en Afrique noire. Citons entre autres, les ciments antillais, les cimenteries du Cameroun, du Gabon, d'Abidjan, et dans le Maghreb, les ciments Marrakech, les ci-

ments artificiels tunisiens, Tunisienne Lafarge.

#### PILLAGE DES PAYS DU TIERS-MONDE

Ainsi, comme tout bon monopoliste qui se respecte, le groupe a basé sa réussite sur le pillage des pays du tiers-monde, y exportant massivement ses capitaux, à la recherche de plus hauts taux de profit. En particulier, au Brésil, un des pays les plus endettés du monde: déjà construction, il y a 20 ans, d'une cimenterie à Matoshinos (Minas Gerais).

#### OFFENSIVE AU BRÉSIL

Son offensive au Brésil, date de 1956. Lecerf y passera 2 ans. C'est la création d'une usine à Belo Horizonte, toujours dans l'Etat du Minas Gerais. Puis, en 1979, Lafarge s'allie avec la firme US Lone star industrie qui détenait déjà des usines dans ce pays, notamment à Guascindiba, près de Rio de Janeiro et à Aratu, près de Salvador. Les deux firmes regroupent alors leurs participations cimentières au sein d'un holding, la Companhia nacional de cimento Portland (CNCP), pour renfor-

cer leur domination sur le Brésil, en créant une nouvelle unité de production d'une capacité de 700 000 tonnes par an, située à Cantagalo. Par là, Lafarge devient le 3ème à 4ème cimentier brésilien en s'adjugeant 10% du marché.

Et dans cette course au pillage du tiers-monde, l'Asie, où il étudie actuellement deux projets, est sa prochaine étape.

L'implantation internationale, cela signifie aussi être à l'offensive à l'encontre du marché gigantesque que constitue le marché US.

#### OFFENSIVE AUX USA

A cet effet, il s'allie avec Lone star, où il détient pour moitié des participations dans les liants lumineux puis dans le ciment pour son offensive au Brésil. Dans le plâtre, Lafarge Coppée s'associe au trust américain National gypsum pour former la firme Pregypam (Lafarge: 60%; National gypsum: 40%), ce qui lui confère le rang de deuxième producteur français de plaques de plâtres. Puis en 1980, Lafarge élargit encore sa coopération avec ce groupe US qui investit 25 millions de dollars d'argent frais dans l'affaire.

Mais, comme le souligne Lecerf, «le nombre des cimenteries nouvelles qu'un groupe peut construire, -150 millions de dollars l'unité- est proportionnel au nombre de celles qu'il exploite déjà».

#### EXPLOITATION DES TRAVAILLEURS ET LICENCIEMENTS

En effet, l'implantation internationale, axe de sa stratégie, implique l'extorsion des profits maximum des travailleurs en France et à l'étranger. C'est ainsi également que Lecerf ne s'em-

barasse pas de ses canards boiteux et n'hésite pas à brader les usines les moins rentables pour se spécialiser dans celles qui lui procurent de meilleurs profits, avec les cortèges de licenciements que cela entraîne. Ne déclare-t-il pas lui-même: «un groupe comme le nôtre ne peut plus dire qu'il restera dans telle activité en crise ou qu'il conservera telle usine vieillie». C'est ce qu'il dénomme la liberté d'organisation industrielle. C'est-à-dire la liberté pour les patrons de licencier, au gré des besoins de leurs profits, çà et là, quand ça les arrange!

Autre corrolaire: la liberté des prix qui, selon Lecerf, doit procurer toute latitude aux patrons pour mener à bien les restructurations nécessaires à la compétitivité du trust. Avec, là encore, comme conséquence première, licenciements de nombre de travailleurs. Ainsi, en 1979, Lafarge vend son activité emballage créée en 1958, au groupe papetier suédois Billeurd-Uddeholm. Et, avec les quelques 110 millions de francs qu'il retire de cette opération, il escomptera s'implanter davantage encore dans les pays dits en voie de développement.

#### 600 LICENCIEMENTS A EUROCERAL A MONTPELLIER

Aujourd'hui, il n'hésite pas à décider la fermeture de l'entreprise Eurocéral, à Montpellier (produits réfractaires), jetant à la rue 600 travailleurs. Alors que, par le biais en particulier d'aides diverses des pouvoirs publics, les habitants de l'Hérault ont, de fait, investi 35 fois plus que le groupe, sans en retirer bien sûr, les mêmes avantages!

Et pour être à la pointe des techniques de gestion et d'exploitation des travailleurs, Lecerf n'hésitera pas à mener ses enquêtes sur le terrain, dans les business-school des USA. On le retrouvera, à compter des années 70-75, dans les cercles de l'enseignement français de la gestion, qui prennent comme modèles les règles US. A présent que le Japon est devenu le pays capitaliste modèle pour nos monopolistes, une équipe de douze cadres choisis dans quatre sociétés du groupe doit s'y rendre pour deux ans et avec un crédit de voyage illimité. Escomptant ainsi rapporter dans ses malles les secrets des célèbres «cercles de qualité» japonais pour mieux organiser le consensus dans l'entreprise et renforcer la compétitivité...

L'appel suivant, paru dans *Le Monde* du 4 novembre va dans le sens de la défense de la paix. Nous appelons nos lecteurs à le signer et le faire signer massivement autour d'eux.

## APPEL POUR LE DESARMEMENT ET LA PAIX

La décision de Reagan de produire la bombe à neutrons, faisant pendant à l'important dispositif des blindés soviétiques en Europe, la mise en place des fusées SS20 soviétiques pointées sur l'Europe de l'Ouest, la volonté américaine d'installer des fusées Pershing II toujours en Europe à partir de 1983, témoignent de l'accélération de la course aux armements. La paix mondiale est ainsi de plus en plus mise en péril.

Les peuples européens sont directement menacés. C'est en Europe que sont ou seront installés les SS20 et les Pershing II; c'est en Europe que pourrait être utilisée la bombe à neutrons; c'est en Europe qu'est concentré un immense arsenal d'armes conventionnelles et nucléaires.

Dans le même temps la course aux armements constitue un frein au développement des pays pauvres, c'est-à-dire de la plus grande partie de l'humanité. Elle contribue par ailleurs directement à l'oppression, aux ingérences et aux interventions contre l'indépendance et la souveraineté des peuples (Salvador, Afghanistan).

Pour mettre fin à cette situation, limiter le surarmement ne suffit pas: il faut désarmer.

Les soussignés se prononcent en faveur d'un désarmement général véritable, simultané, contrôlé et progressif et notamment:

- le démantèlement des bases de SS20 et la non-introduction des Pershing II;
- la destruction des armements nucléaires et conventionnels rendant inutile la production de la bombe à neutrons;
- le retrait des bases et troupes des territoires étrangers.

Une paix reposant sur de telles bases prévalant dans les relations Est-Ouest, l'humanité pourrait alors se consacrer pleinement à réduire les injustices et les inégalités en particulier Nord-Sud, et à l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial.

Liste des cinquante premiers signataires à la date du 26 octobre 1981:

AFANASSIEFF G., médecin; BAUBY P., économiste; BELMONT C., cinéaste; BINART M., médecin; BRUSCHI C., prof. univ. Nancy; CADEAU C.; CAPDEVILLE Y., prof. CNRS; CARDONNEL J., dominicain; CASNE; CHABROL J. et J.-P.; CHOUR., méd.; CLAIRE, chanteuse; CLARENS B., cinéaste; CLÉMENT D.; DAGRON J., méd.; DELLASUDA F., prof.; DOLLFUSS, Pasteur; DUMON C.; FELTS R., méd.; GAILLARD L., conseiller E.N.; GUICHARD H., enseig.; HERVAULT C., O.S.; HUBERT B.; ISSARTEL M., cinéaste; JACQUES A.; JALEE P., écrivain; JOURNES H., enseig.; JOUVE E., prof. droit Sorbonne; JURQUET J., écrivain; LOUPIAC P.; MENAGER L. R., prof. univ. Aix; MICHEL R., synd. CGT du Livre; MIEFE B., prof. univ. Rennes II; MIGNARD J.-P., avocat; MORABITO M., prof. univ. Toulon; ORIOL P.; PIVASSET J., prof. univ.; POMMIER J., prof. univ. Amiens; RAHIER C. et F., enseig.; ROBLLOT D.; SOULA-DELMAS L., enseig.; SAVEL G., enseig.; SAVEL R., fonct. impôts; SIARRY A., méd.; SILADI G., enseig.; SOUZEDE J.-P., pasteur; SPIRE A., prof. univ.; TOURNY P., économiste; VINAS C., méd.

Cet Appel est destiné à être remis aux ambassadeurs des USA et d'URSS. Pour l'envoi de signatures, pour contact et demande de renseignements, écrire à: AFANASSIEFF G., BP. 26 - 94400 VITRY.

Pour participer aux frais de publication de l'Appel et des initiatives qui pourront être prises, verser à l'ordre de AFANASSIEFF G., CCP La Source 31 724 12 P avec la mention: «POUR APPEL DÉSARMEMENT».

#### ABONNEMENT

1 mois (4n°): 18F Soutien: 30F  
3 mois (12n°): 54F Soutien: 100F  
6 mois (24n°): 108F Soutien: 150F

Abonnez-vous, abonnez vos amis  
S'abonner un moyen pratique  
pour avoir le journal

Pour toute correspondance écrire à:

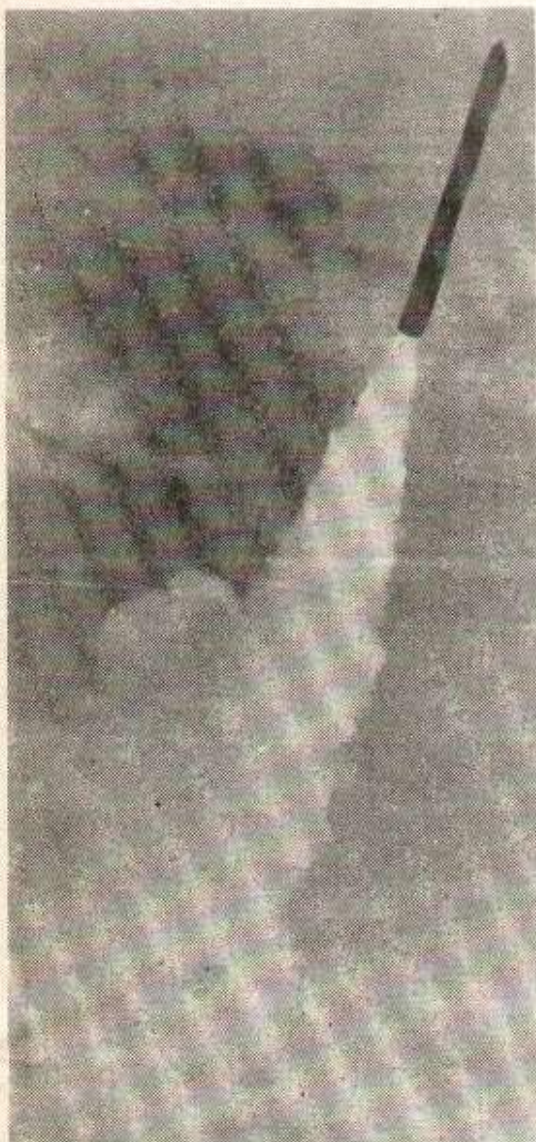
PRESSE D'AUJOURD'HUI  
BP 70 94220 Charenton  
Téléphone: 16 (1) 893 87 16

#### Note de l'administration

Pour tout règlement concernant L'Humanité rouge hebdomadaire (abonnements, ventes militantes, souscription):

LIBELLEZ VOS CHEQUES A L'ORDRE DE:  
PRESSE D'AUJOURD'HUI





Missile SS20...

# L'Europe en danger

S'il existe un équilibre stratégique entre les deux supergrands en ce qui concerne leur système central (voir page 14), cet équilibre n'existe pas en Europe. Dans le tableau ci-dessus sont réparties les armes nucléaires à moyenne et à courte portée. Nous ne parlerons pas des armements conventionnels où le déséquilibre est encore plus grand.

## QUELQUES REMARQUES

— les pays membres du Pacte de Varsovie ne possèdent pas d'armes nucléaires, ayant signé le Traité de non-prolifération, mais rien ne les

empêche d'en faire stationner sur leur sol : les entrepôts dans les pays de l'Est sont pour l'instant inconnus.

— il existe un déséquilibre quantitatif des forces comparées de l'OTAN et de l'URSS; l'URSS prétend que non, car d'une part elle compte dans ses calculs le potentiel français (5 sous-marins de 16 missiles soit 80 têtes, plus 40 missiles en silos, plus 48 Mirages IV et 105 Mirages III, soit 425 têtes nucléaires, ce qui ne compense pas la différence). D'autre part, l'URSS compte toujours

dans ses calculs, sans le dire ouvertement, les sous-marins américains capables d'atteindre l'URSS loin des côtes américaines, ainsi que les sous-marins US prêtés à l'OTAN, ce qui comblerait à peu près la différence. Or, ces sous-marins sont déjà comptabilisés dans l'équilibre stratégique des systèmes centraux.

— il existe, en outre, un déséquilibre qualitatif à cause des SS20.

## LES SS20 : UNE ARME DE GUERRE ECLAIR

L'URSS a justifié en 1977, l'ins-

ARMES NUCLÉAIRES A MOYENNE ET A COURTE PORTÉES EN EUROPE (1980)		
	URSS	USA - OTAN
armes à longues portées supérieures à 1 000 km		
missiles	SS20 : 180 SS5 : 50 SS4 : 450	rien
têtes	1 040	
bombardiers	Backfire : 390	F III : 170 Vulcan : 50
têtes	860	710
sous-marins	rien	Poséidon : 48 Polaris (G.B.) : 64
têtes		672
total des têtes	1 900	1 382
armes à moyenne portée		
missiles	SS12 et SS1 : 416	Pershing I : 108 Pershing I (RFA) : 72
têtes	416	180
bombardiers	MIG 23 : 700 SU 19 : 230 SU 17 : 640	F4, A6, A7 : 540 G.B. : 146 RFA : 204
têtes	2 440	1 448
total des têtes	2 856	1 628
total des vecteurs	3 056	1 402
total des têtes	4 756	3 010

tallation des SS20 en remplacement des missiles SS4 et SS5 datant de 1965 dotés d'une seule ogive et enfermés en silos.

Or, le SS20 a des caractéristiques nettement supérieures à celles des armes qu'il remplace.

— 4 600 km de portée contre 1 800 pour les SS4 et SS5 : même placés à l'est de l'Oural, les SS20 atteignent certains points de l'Europe et du Moyen-Orient.

— dotés de trois missiles, au lieu d'un seul pour les autres, ce qui triple le nombre de cibles visées.

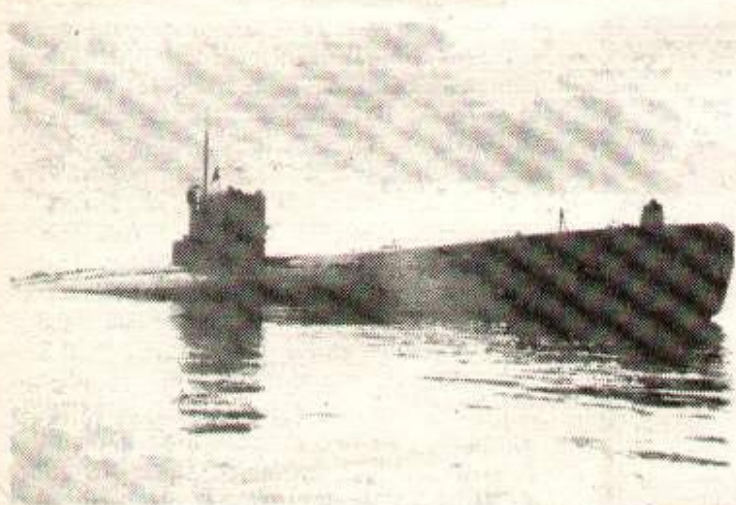
— installés sur rampe mobile (les autres sont en silos) donc déplaçables, moins détectables par satellites, donc moins vulnérables. En une seule salve, les 180 SS20 tournés vers l'Europe peuvent toucher 540 objectifs militaires à l'Ouest, car leur précision est estimée entre 50 et 100 mètres (contre 200 à 500 m pour les autres). Par son caractère anti-forces (contre les forces adverses) le SS20 est une arme de bataille, destiné à détruire préalablement les forces adverses (ports, aérodromes, casernes), nettoyant donc le terrain comme une super-artillerie, avant l'offensive, qui pourrait alors être, tout à fait conventionnelle. Déplacés et réarmés, ils peuvent tirer une deuxième salve sur d'autres objectifs avant d'être en danger de destruction par les moyens existants : actuellement. La seule arme efficace anti-SS20 serait le Cruise-missile (missile de croisière), missile tiré d'avion ou de sous-marin, capable de se guider seul et de déterminer sa position à 10 mètres du sol et d'une précision de 10 mètres à la cible.

— il n'y a en Europe actuellement aucune arme semblable aux SS20, les Pershing II et les Cruise-missiles américains devraient être installés en 1983.

L'URSS tient beaucoup aux SS20 et pour les retirer de la discussion des SALT II, elle a accepté de ne pas déployer les missiles intercontinentaux SS16. Les SS20 lui offrent une flexibilité opérationnelle, stratégique et politique que les autres, SS4 et SS5, ne lui donnaient pas. Ils rendent tout à fait possible une frappe nucléaire préventive.

Politiquement, ils jouent déjà leur rôle comme moyen de pression sur les gouvernements de l'OTAN et même sur la France assurés de voir détruit leur potentiel en 10 minutes. Ils sont aussi un moyen de pression efficace sur les populations européennes car, compte tenu de la densité de la population, en Europe et de l'implantation des casernes, aérodromes et ports dans les villes, les dommages sur les populations seraient considérables.

Claude LIRIA



## Un sous-marin bien gênant

Depuis une quinzaine de jours, plusieurs dirigeants soviétiques ont multiplié les déclarations affirmant que l'Union soviétique, soucieuse de préserver la paix, était prête à négocier pour diminuer les armements nucléaires en Europe. Voilà pour les paroles. Et à condition de ne pas creuser trop loin, on peut bien comprendre que de nombreux militants, surtout au PCF, s'appuient sur ces déclarations pour se convaincre et convaincre autrui que l'URSS est une puissance de paix.

Mais il y a les faits. C'est-à-dire qu'il y a ce sous-marin soviétique enfoncé de plus de 30 km à l'intérieur des eaux territoriales suédoises, juste au moment où Brejnev parle de paix.

Rappelons brièvement les événements.

Mardi 27 au soir, un sous-marin soviétique repéré depuis la veille par un pêcheur suédois, s'échoue à 30 km à l'intérieur des

eaux territoriales de la Suède, à moins de 15 km de la côte, à l'intérieur d'une zone militaire protégée où l'on ne peut pénétrer sans autorisation, à quelques kilomètres à peine d'une des principales bases navales du sud-est de la Suède. Le commandant du bâtiment invoque une erreur de navigation due à une défaillance du compas giroscopique. Impossible, disent les experts suédois, car cette zone fourmille d'écueils et sans appareils en état de marche, le sous-marin n'aurait jamais pu pénétrer aussi profondément dans le dédale des récifs.

Une enquête est donc ouverte sur les causes et les circonstances de l'échouage, et il est évident que la proximité d'une base navale amène tout naturellement à parler d'espionnage. Enfin, si cette violation des eaux territoriales de la Suède n'est vraiment due qu'à une avarie et si le sous-marin n'est pas un bâtiment d'espionnage, pourquoi le commandant s'est-il toujours refusé à présenter son journal de bord, pourquoi la commission d'enquête ne peut-elle pas opérer en toute liberté sur le bâtiment ?

Quelques jours avant l'affaire du sous-marin, l'URSS avait accusé les USA d'ingérence dans les affaires intérieures de la Suède. Mais quel est donc ce pays qui se présente ainsi comme le champion de la paix, qui n'hésite pas à violer les eaux territoriales d'un pays étranger, et de surcroît, d'un pays neutre ?

L'affaire est sérieuse ; le ministère des Affaires étrangères et l'état-major de la Défense suédois n'ont-ils pas déclaré qu'il s'agissait de « la plus grave violation des eaux territoriales nationales depuis la fin de la deuxième guerre mondiale » ?

Curieusement, le journal *l'Humanité* qui publie quotidiennement de longs articles sur les propositions de négociations de Brejnev n'a pour l'instant consacré que dix-huit lignes (en deux brèves) à cette affaire du sous-marin.

Il y a effectivement une contradiction insoluble entre les paroles de paix et les actes de guerre. Et plus la situation internationale évoluera, plus les actes de guerre seront nombreux à démentir les belles paroles : *l'Humanité* continuera-t-elle à taire les premiers au profit des seules secondes ?

Malheureusement pour tous les peuples, malheureusement pour les militants du PCF et pour nous-mêmes (comme nous aurions préféré que l'URSS reste une grande puissance pacifique !), les faits s'accumulent et disent : « Brejnev n'est pas l'homme de la paix ». L'affaire du sous-marin n'est que le dernier événement en date.



## CAISSE D'EPARGNE

### Les écureuils en grève

Mettant à profit la journée d'action interfédérale Banque, du 29 octobre, les trois organisations syndicales de la Caisse d'épargne de Paris, CFDT, CGT, SU, ont appelé le personnel à une assemblée générale pour discuter de l'action à mener pour faire aboutir le cahier revendicatif adopté lors d'une assemblée générale de juin. Ce cahier revendicatif comportait initialement 5 points :

- 35 heures sans perte de salaire avec embauche correspondante

- recrutement statutaire de 150 personnes

- abrogation du tableau d'avancement 1981 établi par la direction générale qui bouscule le critère principal d'ancienneté

- titularisation du personnel auxiliaire

- conditions de travail : dédoublement des Caisses dans les grosses agences, suppression de la sécurisation, véritable police du patron, dédoublement des grosses succursales, etc...

Le personnel présent en assemblée générale a voté la reconduction de la grève, à l'occupation des locaux.

Vendredi 30, le personnel non-statutaire du CTI se joint au mouvement et demande son intégration au statut. La grève du CTI avec occupation des locaux représente une grande victoire pour les grévistes ; elle rend extrêmement difficile le travail des non-grévistes en succursale et accentue la pression des clients qui attendent leurs paies, pensions etc... Dans quelques jours les terminaux des agences ne pourront pratiquement plus fonctionner.

Après avoir décidé d'en-

voyer des délégations syndicales auprès du ministère des Finances et des groupes parlementaires PC-PS, les grévistes imposaient une première rencontre avec le directeur général, en le coïncant dans ses bureaux. Y assistait un représentant du ministère du Travail. Une première prise de contact, sans véritables résultats mais qui est un indice de la force du mouvement. La grève ayant été reconduite jusqu'au mardi 3 novembre, c'est à cette date seulement que s'est réunie une nouvelle assemblée. La grève y a été reconduite à l'unanimité sauf quatre abstentions. On notait par ailleurs que le mouvement s'était renforcé, un plus grand nombre d'employés s'étant joint à la grève. Le personnel est uni derrière l'Intersyndicale.

A Marseille et dans toutes les Bouches du Rhône, la Caisse d'épargne est aussi en grève depuis le 28 octobre, avec occupation des locaux. Le mouvement a démarré à 50%, mais au début novembre, il était à 100%. Le Centre technique informatique régional (CTIR) traitant les opérations de l'est du Rhône, est aussi en grève avec occupation des locaux.

Là aussi les revendications tournent autour de l'augmentation des effectifs, de la réduction du temps de travail, des conditions de travail, de l'intégration au statut des non-statutaires. Dans de premiers contacts, la direction a proposé un plan de réduction d'horaire pour aller à 36 heures en 83, preuve de la force du mouvement.

La Caisse d'épargne de l'Isle sur Sorgue est aussi en grève. Correspondant

## PARIS-GOUTTE D'OR

### Occupation d'immeuble

Les travailleurs immigrés qui ont été expulsés illégalement le 12 octobre dernier du 6 rue Laghouat (Paris XVIIIe), continuent à se battre. Aucune solution satisfaisante ne leur a pour l'instant été proposée. Simplement, le député socialiste de l'arrondissement, Lionel Jospin, leur a offert une possibilité dans une banlieue très éloignée de leur ancien logement. La mairie chiraquienne fait, elle, la sourde oreille. Mais après quelques jours, les pressions ont commencé pour qu'ils quittent le foyer d'urgence qu'elle avait trouvé pour les accueillir juste après l'expulsion. Appuyés par le Collectif logement de la Goutte-d'or, les travailleurs maghrébins demandent à Chirac la réquisition d'un immeuble vide dans leur ancien quartier, la Goutte-d'or, qui en compte beaucoup. Cette solution, envisagée au départ par Jospin publiquement, est légale et parfaitement applicable dans ce cas. Mais le député socialiste hésite aujourd'hui à demander cette mesure, fort mal vue des propriétaires on le conçoit...

Pour obtenir gain de cause et faire entendre leur voix, les travailleurs ont choisi d'occuper eux-mêmes un immeuble et de se battre pour obtenir qu'il leur soit officiellement attribué. Depuis plusieurs jours, ils sont installés dans un ancien hôtel vide de la Goutte-d'or.

Le soutien se met en place autour de cette lutte légitime pour le droit au logement.

Dans un communiqué, le Comité MRAP XVIIIe a fait connaître son soutien à l'action :

« Après avoir effectué toutes les démarches possibles auprès des pouvoirs publics et des élus locaux, les travailleurs maghrébins expulsés de leur logement situé au 6 rue Laghouat dans le XVIIIe arrondissement, occupent depuis le 27 octobre un immeuble vide dans le quartier de la Goutte-d'or. Le MRAP XVIIIe dénonce la situation qui leur

est faite et qui anticipe sur le sort réservé aux habitants de la Goutte-d'or victimes de la spéculation immobilière. Il soutient leur lutte et demande qu'une procédure de réquisition soit entamée comme l'envisageait Lionel Jospin au cours de sa conférence de presse du 13 octobre pour permettre leur relogement. »

La Cellule XVIIIe du PCML a, elle aussi, exprimé son soutien public.

## TEMPS DE TRAVAIL

### LA CGT

## FAIT LE BILAN DES NEGOCIATIONS

C'est vers la fin du mois de novembre que se déroulera l'acte final des négociations sur le temps de travail. Le Parlement établira un texte de loi d'après le bilan des négociations par branches professionnelles qui se déroulent depuis septembre. Le protocole d'accord du 17 juillet a arrêté ce processus pour mettre au point la nouvelle législation sur le temps de travail.

A l'époque, les dirigeants de la CFDT s'étaient félicités bruyamment de cette démarche dans laquelle ils espéraient beaucoup pour améliorer un accord qu'ils avaient signé avec quelques réserves. Les dirigeants de la CGT au contraire, se prononçaient contre la signature de l'accord, et contre la méthode adoptée pour arriver à la loi. Ils réclamaient que la loi précède les négociations par branches.

L'échec incontestable des négociations qui viennent d'avoir lieu, confirme, et les profondes illusions d'améliorer un accord qui ne correspond pas aux intérêts des travailleurs, et la trahison que représentait sa signature.

Le 27 octobre dernier, la CGT faisait le point dans une conférence de presse. Elle rappelait d'abord les raisons qui avaient motivé son refus de signer :

(...) « (L'accord) ouvre la

porte à un recours abusif aux heures supplémentaires par la création d'un contingent annuel d'heures que pourraient librement utiliser les employeurs, ceci en l'absence de dispositions rendant obligatoire leur récupération en repos compensateur et de moyens de contrôle nettement définis pour les travailleurs et leurs représentants.

Il offre ainsi au patronat, au niveau des branches professionnelles et des entreprises, des moyens pouvant lui permettre de récupérer partiellement, ou même en totalité, les mesures de réduction du temps de travail, de faire l'impasse sur l'embauche d'effectifs supplémentaires et d'aggraver les conditions de travail, par exemple en étendant inconsidérément le travail posté en continu, en remettant en cause l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, le repos obligatoire du dimanche, les deux jours de repos consécutifs en fin de semaine et en instituant le travail du week-end. (...) Notre sens des responsabilités à l'égard des travailleurs qui nous accordent leur confiance nous interdit de donner notre signature caution aux exigences du CNPF, celles-ci risquant d'être utilisées comme un carcan par les patrons dans les négocia-

tions de branches et d'entreprises.

La CGT ne peut davantage se prêter à l'opération politicienne visant à placer le gouvernement et le Parlement devant un fait accompli, s'agissant notamment de la fixation de la durée légale du travail qui est de leur responsabilité. (...)

Elle présentait ensuite un tour d'horizon des positions patronales dans les branches. Dans pratiquement toutes, elles sont en retrait par rapport à l'accord du 17 juillet.

Pour la réduction d'horaire à 39 heures, les patrons proposent qu'elle se fasse en une ou deux étapes en 82. Certains la repoussent à 83 ou 84 ! Mais tous veulent mettre en place la modulation des horaires (de 35 à 43 heures la plupart du temps) au cours de l'année. Le contingent de 130 heures supplémentaires compris dans l'accord est le plus souvent largement augmenté : de 140 dans le livre, à 230 dans les matériaux de construction et même 410 heures dans la production agricole !

La compensation salariale de réduction à 39 heures est soit partielle (de 30 à 50%), soit sert de marchandage pour faire passer d'autres mesures (aménagement d'horaire par exemple) moins favorables pour les

travailleurs. C'est le cas dans la banque, le chimie, le commerce.

La mise en place de la 5ème semaine de congés payés inclut le plus souvent les jours de congés supplémentaires déjà acquis dans les conventions collectives. Mais en revanche, les patrons tiennent à ce que soient appliquées intégralement les mesures décidées sur les assouplissements d'horaire.

Bref, l'accord n'est qu'indicatif dans ce qu'il a de positif, mais il est un plancher dans ce qui avantage le patronat. Une logique implacable à laquelle nous ont bien habitués les dirigeants du CNPF !

En face de ce bilan d'échec, et pour obtenir qu'il ne soit pas la seule base de discussion pour l'élaboration du texte de loi, il n'y a guère de choix : la mobilisation des travailleurs s'impose. Depuis le mois d'octobre, des actions ont été lancées dans les branches par la CGT, qui se prolongent encore au début novembre. C'est seulement de leur ampleur et de leur capacité à prolonger la mobilisation, que dépendent maintenant, les améliorations législatives.

CM

## ARMEE

### QUE DEVIENT

### LA SECURITE MILITAIRE ?



Charles Hernu...

Hernu, le ministre de la Défense, a annoncé la suppression de la Sécurité militaire et la suspension des poursuites contre les objecteurs de conscience.

La sécurité militaire, en son organisation présente, date d'avril 1961 ; ses attributions sont définies à l'article 2 du décret de 1979 : elle assure « la protection des personnels, des informations, des documents, des matériels et des établissements contre les ingérences et les menées subversives de tous ordres » ; ce qui veut dire, en français, qu'elle doit surtout protéger l'armée contre l'ennemi intérieur. Tissant des liens étroits avec les Renseignements généraux, la Direction de la surveillance du territoire, la Gendarmerie nationale, le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, elle a constitué des notices individuelles sur chaque « cas », regroupées dans des fichiers, auxquels chaque service sus-mentionné a accès.

Cette mission lui était dévolue sous le régime antérieur, mais on peut s'interroger sur le rôle qu'Hernu entend lui assigner. Changeant d'intitulé, elle s'appellera « Direction de la protection et de la sécurité de la défense ». « Le nombre des enquê-

tes menées par cette nouvelle direction constituera l'exception. Ces enquêtes ne seront plus menées en considération des personnes, mais en considération des objectifs dont l'accès mérite protection ». On ne saisit guère la différence, au vu des événements qui se sont déroulés le 19 octobre à la base aérienne 709 de Cognac, dans les Charentes. Quatre aviateurs ont été mis aux arrêts de rigueur pour avoir participé soit à la confection, soit à la distribution d'un tract revendicatif sur les problèmes de solde, de transport, de réduction du service national à 6 mois, du droit d'information et de réunion des soldats. L'un d'entre eux, Hans Schiller, raconte dans une lettre ouverte, comment la Sécurité

militaire l'a interrogé, sans qu'il puisse avoir le recours d'un avocat, et l'a condamné à 40 jours d'arrêt de rigueur pour avoir posté 30 de ces tracts. L'UL CFDT tira et diffusa ces tracts, ce qui a valu à certains de ses militants, la visite de la Sécurité militaire. Enfin, lorsqu'on apprend que la restructuration de la Sécurité militaire est confiée au général Michel Antoine Jorant, actuel directeur de la Sécurité militaire, et que son budget augmente de 18, 20% (28, 25 millions), on ne peut que s'interroger.

Des cas comme ceux d'Hervé Kerrain et Bernard Corbel, amnistiés du délit d'insoumission, se présentant à la caserne Hoche à Rennes le 5 octobre pour régulariser leur situation,

aussitôt incorporés et placés aux arrêts de rigueur pour refus de port d'uniforme, ont alerté le ministère de la Défense. C'est pourquoi tous les objecteurs de conscience en délit de refus d'obéissance ou d'insoumission vont être mis « en position d'appel différé ». En attendant le vote d'une nouvelle loi sur l'objection de conscience, Hernu a donné l'ordre, en fonction de l'état d'avancement des procédures judiciaires, que les délinquants d'ordres de poursuite soient arrêtés, ou que les parquets des Tribunaux permanents des Forces armées requièrent la mise en liberté des jeunes gens en détention provisoire, ou que l'exécution des jugements de condamnation soit suspendue.

N.V.



# A propos des actions menées dans les transports



## Une attitude gouvernementale inquiétante

Les propos de Charles Fiterman, ministre d'Etat chargé des Transports, au sujet de certaines actions menées à la SNCF ou à Air-France, ont suscité divers commentaires. Ils appellent aussi le nôtre qui peut se résumer ainsi : il n'est pas acceptable qu'un gouvernement (par la voix d'un de ses ministres) qui s'affirme au côté des travailleurs s'arroge le droit de juger du bien-fondé

—quant au contenu ou à la forme— d'une action revendicative et du même coup s'attribue celui d'y répondre par tous moyens, la force non exclue. Nous voulons ici étayer ce point de vue et en même temps présenter quelques réflexions sur certains problèmes actuels dans le mouvement ouvrier.

Gilles CARPENTIER

Charles Fiterman visait dans ses déclarations l'occupation par des cheminots CFDT et FO (d'un service peu nombreux d'où la CGT est absente) du poste d'aiguillage de Villeneuve-St-Georges dans l'Essonne et celle des pistes d'Orly, le 21 octobre.

Comment le ministre a-t-il qualifié ces actions ?

Voici de larges extraits de sa déclaration le 27 octobre : « Les types d'actions qui se développent en ce moment dans les transports sont curieux. Des groupes restreints, très minoritaires, bloquent les services publics pour des motifs qui ne peuvent se justifier. D'autant que leurs actions sont accompagnées de déprédations et de violences. » Charles Fiterman cite ensuite Villeneuve-St-Georges et « les aéroports où quelques dizaines de manifestants ont bloqué le trafic aérien ». Il poursuit : « Je constate aussi que certaines de ces actions, sont menées soit à l'appel de la CFDT, soit avec la participation active de militants de ce syndicat.

» Leurs mots d'ordres sont sans rapport avec les positions générales de leur centrale syndicale. Par exemple, ils réclament les 35 heures tout de suite ou des augmentations immédiates et importantes de salaires. (...) Ces actions provocatrices sont nuisibles au service public. Elles n'ont rien à voir avec les luttes qui sont menées parallèlement par les syndicats dans ces secteurs, et qui portent sur des revendications dont je ne conteste pas la légitimité.

» Ces activités dangereuses d'une petite minorité ne peuvent que gêner le processus de concertation en cours. Elles vont à l'encontre de la politique nouvelle mise en œuvre par le gouvernement. Elles mettent aussi en cause la défense et la relance des grandes entreprises publiques. »

Comme il lui était demandé s'il emploierait la force contre ce genre d'action, le ministre n'a pas écarté cette éventualité, considérant que son devoir est de travailler pour le pays, de prendre en compte les intérêts du personnel certes, mais de veiller au service des usagers. Il se déclarait prêt à prendre toutes ses responsabilités.

### UNE ARGUMENTATION DANGEREUSE

Examinons cette argumentation :

**1** « Groupes restreints très minoritaires, bloquant le service public » : l'organisation de la production fait que, dans de nombreuses entreprises (nationalisées ou non), l'action d'un nombre restreint de travailleurs (pour des revendications catégorielles ou non), un service, un atelier, peut bloquer l'ensemble de la production, de l'activité de l'entreprise. Le patronat a trouvé pour désigner ce genre d'action le terme de « grève

bouchon » et a toujours été particulièrement dur à leur égard : les travailleurs de Renault par exemple, en savent quelque chose (la grève récente de l'atelier 74 à Billancourt était de ce type).

Ce n'est certainement pas par le fait d'être minoritaire et de bloquer une activité plus large que celle qu'ils assurent, par leur propre travail, que l'action d'un nombre même restreint de travailleurs peut être qualifiée de nuisible et donc combattue.

**2** « Des motifs qui ne peuvent se justifier » : appartient-il au ministre, au gouvernement, à l'employeur de juger des motifs (et de leur légitimité) qui peuvent justifier une action revendicative ? Cela ne pouvait être le cas hier, cela ne l'est pas plus aujourd'hui. Cela ne peut être que le fait des travailleurs eux-mêmes...

Pour appuyer cet argument, le ministre fait état du décalage entre les mots d'ordre (les motifs) des travailleurs concernés et ceux de leur confédération. Soit dit en passant, en soulignant que les actions qu'il met en cause (minoritaires, provocatrices, etc...) sont menées à l'appel de la CFDT ou avec la participation active de militants de ce syndicat, le ministre s'en prenait gravement à cette organisation (ce qui justifiait pleinement la protestation de son Union régionale parisienne).

Quant au décalage des mots d'ordre, le fait que la confédération CFDT ait signé par exemple un protocole avec le patronat où il est question d'une réduction de la durée du travail à 39 heures, devrait-il interdire à ses militants et organisations, dans telle ou telle branche, dans tel ou tel secteur, de se battre pour mieux que cela ?

Toujours à l'appui de cet argument, le ministre parle de déprédations et de violences. De quoi s'agit-il ?

Pour ce qui concerne les violences, nous n'avons ni lu, ni entendu explication, confirmation ou précision à ce sujet. Quant aux déprédations, la Fédération CGT des Transports en a fait état le 28 octobre, lors de la conférence de presse confédérale sur le temps de travail et à nouveau le lendemain : elles concernaient les locaux du Comité d'entreprise d'Air France à Maine-Montparnasse, ce qui certes n'est pas rien (si la chose est exacte et encore qu'on n'en précise pas l'ampleur) mais est peu par rapport à ce que peut laisser entendre une déclaration ministérielle.

Il serait grave en tout cas qu'un ministre porte de telles accusations (notamment de violences) à la légère... D'autant que ce sont les seuls éléments, dans la déclaration du ministre, qui pourraient à la rigueur justifier l'emploi du terme provocateur.

**3** « Actions nuisibles au service public ; mettant en cause la défense et la relance des grandes

entreprises publiques. » : la déclaration ne laisse entrevoir d'autre raison au caractère nuisible de ces actions que le fait qu'elles aient bloqué le fonctionnement du service public. C'est bien à cela d'ailleurs qu'on fait allusion quand on parle de relance des grandes entreprises publiques.

Mais toute grève, forcément, peut d'une manière ou d'une autre gêner voir bloquer le fonctionnement, la production de l'entreprise concernée.

Le gouvernement ne souhaite pas (c'est évident) le développement de mouvements de grève, et surtout dans les secteurs dont il a directement en charge la gestion (domaine qui sera étendu demain par les nationalisations). C'est d'ailleurs l'un des points forts qu'il s'attribue (sa capacité à assurer la paix sociale, le consensus populaire autour de lui...) pour la réussite de sa politique et sa capacité à surmonter la crise.

Certes, la nouvelle donne — le fait que s'ouvre bien plus qu'avant la possibilité de négocier (dans les secteurs dépendant du gouvernement) — peut justifier que « la pression, l'intervention, toujours nécessaires, des travailleurs se fassent différemment » (différemment de la période antérieure de blocage systématique, tant de la part des pouvoirs publics que du patronat) : c'est le point de vue qu'exprimait H. Krasucki le 28 octobre.

Mais, encore une fois, c'est aux syndicats, aux travailleurs, qu'il revient exclusivement d'en débattre et d'en décider sans que soit exclue quelque possibilité d'action que ce soit, blocage du fonctionnement de la production compris. (\*)

**4** « Activités ne pouvant que gêner le processus de concertation en cours. » : cela signifie-t-il que certaines actions (par exemple celles « bloquant le service public ») justifieraient aux yeux du gouvernement la suspension de la concertation ?

Ou bien que les travailleurs ayant localement, ponctuellement ou même plus largement un problème immédiat à résoudre devraient s'abstenir de certaines actions pendant la concertation en cours ?

(A Villeneuve-St-Georges, par exemple, il s'agissait d'un problème d'emploi très immédiat ; le mouvement s'est d'ailleurs conclu par le rétablissement — partiel — de postes de travail supprimés : c'était l'objet de l'action...)

Les propos du ministre ne laissent pas apparaître là non plus d'autres possibilités, d'autres interprétations...

A cet égard, Charles Fiterman s'est fait le porte parole d'une préoccupation gouvernementale. Il s'ingérait dans les affaires syndicales, en pesant sur le libre arbitre des travailleurs, en ouvrant clairement la perspective d'intervention des forces de l'ordre contre cer-

tains conflits et actions, ses propos sont une ombre quelque peu inquiétante sur l'avenir.

Est-ce à dire que selon nous, il n'y aurait pas d'action critiques, voir condamnables ? Bien sûr que non.

### PROVOCATIONS, ACTIONS NUISIBLES... ÇA EXISTE

Ainsi nous ne nions nullement qu'il puisse y avoir des « actions provocatrices ». Mais nous estimons que ne doivent être ainsi désignées que les actions qui relèvent d'agents de la bourgeoisie, du patronat. On a vu, le 23 mars 1979, la provocation de policiers casseurs ; on a vu assez souvent les actions de commandos menées par des officines patronales, en particulier contre des grévistes pour provoquer des incidents et justifier contre eux l'intervention brutale et massive des forces de l'ordre... Cela relève des affaires entre les travailleurs et leur ennemi.

Il y a aussi (et c'est autre chose) des actions qui sont néfastes pour les travailleurs parce qu'elles les conduisent soit à l'aventure, soit au renoncement, à la division, à l'échec. Celles-ci relèvent des diverses politiques présentes dans le mouvement ouvrier, expression de sa division.

Les divisions objectives de la classe ouvrière se traduisent elles-mêmes par des actions qui, favorables à une partie, peuvent ne pas l'être pour le tout...

Ce qui relève de l'ennemi (la provocation, l'action conduite de manière générale par des officines patronales, type CSL, des groupes tels le SAC et autres mouvements d'extrême droite...) ne peut être traité de la même façon que les autres contradictions.

En particulier, c'est à l'ennemi que devraient être réservées les mises en garde publiques d'un gouvernement (d'un ministre) qui s'affirme être du côté des travailleurs, ainsi que les menaces de recours à la force. Nous ne pensons pas que ce qui a été dit par C. Fiterman permette de situer les actions qu'il a mises en cause dans ce cadre-là.

Pour le reste, cela relève de la lutte pour l'unité qui doit se mener au sein du mouvement ouvrier où s'affrontent pour longtemps encore des conceptions différentes et dont certaines doivent être combattues. Nous ne sommes pas pour une quelconque complaisance à l'égard de celles qui s'avèrent nocives pour la classe ouvrière, mais en tout cas ce n'est pas leur caractère minoritaire par exemple qui détermine leur nocivité : l'idée d'autogestion n'a pas toujours été largement reprise dans le mouvement ouvrier comme elle l'est aujourd'hui (ce qui d'ailleurs ne suffit pas à prouver sa validité) ; de même, pour citer notre propre cas, nos points de vue sur le programme commun ou le danger de guer-

re, très minoritaires à une époque, se sont par la suite trouvés largement confirmés par les faits.

### LE CARACTERE PRINCIPAL DES ACTIONS D'AUJOURD'HUI

La situation nouvelle ouverte le 10 mai a suscité de grands espoirs pour les travailleurs. Nous pensons (comme bien d'autres) que c'est le peu de changements, d'avancées dans les faits et la compréhension de la nécessité de leur intervention qui sont à la base de la combativité actuelle des travailleurs et des actions nombreuses qui la traduisent : c'est cela l'essentiel, et c'est une bonne chose.

Certes, cette situation où, par exemple, s'ouvrent enfin des négociations hier impossibles, peut donner lieu à des impatiences, des surenchères, des concurrences de boutiques. Or, comme le disait H. Krasucki le 28/10, « la surenchère pour des raisons de concurrence, de boutique, ne peut être bonne. Il faut chercher l'entente sur des objectifs clairs ».

De même, la signature par la Confédération CFDT du protocole de juillet sur le temps de travail : chaque jour qui passe montre que ce protocole constitue une arme aux mains du patronat pour s'opposer à toute avancée, voire revenir en arrière ; cela a forcément pour conséquence des incompréhensions, des oppositions dans les rangs mêmes de la CFDT (et parmi les travailleurs), et cela se traduit nécessairement dans la pratique. La CFDT devrait bien dénoncer ce protocole, ce qui permettrait une meilleure cohésion et une entente sérieuse sur des objectifs clairs dans ce domaine (notamment dans la CFDT).

D'une manière générale, la situation n'a pas mis fin aux contradictions antérieures dans le mouvement ouvrier ; elle leur a donné un cadre, des formes différentes ; elles ont des manifestations nouvelles.

C'est le débat dans le mouvement ouvrier qui, sur la base de l'expérience et de l'action, les fera avancer vers leur solution ; pas les mises en garde, voire l'intervention du gouvernement.

(\*) Ainsi, dans sa Conférence de presse du 29 octobre, la Fédération CGT des Transports a fait le point de la situation dans le transport aérien (acquis, négociations en cours...), présenté ses propositions et appelé les travailleurs à se mobiliser sur leurs revendications et à développer les luttes pour les faire aboutir. En même temps, elle a critiqué sévèrement l'attitude de la CFDT, désapprouvant ses méthodes, ses mots d'ordre activistes etc... C'est bien évidemment tout à fait de son ressort et entre pleinement dans le dossier du débat syndical.



# Nationalisations

## Pourquoi le Crédit Agricole est exempté

36 banques d'importance nationale ou régionale sont en passe d'être nationalisées. Seules les banques à caractère mutuel ou coopératif échappent à la nationalisation. Ainsi en a décidé le gouvernement socialiste. Parmi ces banques « mutualistes », le Crédit agricole, la banque des « fleurs et des petits zoïaux », tient le haut du pavé. On a respiré d'aise dans les couloirs de la direction du Crédit, à l'annonce de cette bonne nouvelle, et pour cause...

Yves LEPIC

Quelques chiffres en vrac, pour donner une idée de ce qu'est le Crédit agricole.

Fin 1977, le Crédit comptait 9 000 000 de comptes, 9 800 guichets contre 3 200 000 comptes et 5 600 guichets en 1965.

Fin 1977, le résultat d'exploitation (déduction faite de tous les investissements, prêts, etc...) était de 1 milliard de francs contre 300 millions en 1975. Le chiffre d'affaires total était de 230 milliards de francs.

Fin 1977, la collecte de fonds avait augmenté de 15,2% par rapport à 1976, les dépôts à vue avaient augmenté de 11% et l'épargne logement de 40%.

Si on étudie la structure des ressources de 1973 à 1977, on observe que :

liquidités sont passées de 34,4% fin 1972 à 29,8% en 1977. Les émissions permanentes (bons à 5 et 3%) de 31% à 25,8%. Les emprunts périodiques de 15,5% à 19%. Et l'épargne logement est passée de 3,7% à 12,7%!

Fin 1977, le Crédit disposait de 50 milliards d'excédents contre 45 fin 1976 et 35 fin 1975! Ces excédents avaient d'ailleurs suscité la convoitise de l'ancien premier ministre Raymond Barre qui avait entrepris une vaste opération envers le Crédit afin de « répartir » les excédents. Le ministre de l'Agriculture de l'époque envisageait sérieusement de détourner ces excédents pour financer une partie de son budget.

### LA REFORME DU CREDIT AGRICOLE

Le Crédit a connu un extraordinaire développement depuis 1960, époque où il émerge à peine, noyé au milieu des autres banques. Rapidement, profitant de la modernisation de l'agriculture, de l'application de la première loi d'orientation agricole de 1959, il devient un monstre bancaire. En 1980, il se classe au deuxième rang mondial par l'encours bancaire!

Sa réussite, pour toute capitaliste qu'elle soit, irrite ses concurrents. Echappant jusqu'en 1980 à la fiscalité (ce qui depuis a changé) grâce à son statut, le Crédit se voit la cible d'attaques conjuguées de ses concurrents et du gouvernement Barre à la recherche d'argent frais que le Crédit peut lui fournir.

Après les élections législatives de mars 1978, le gouvernement parle plus que jamais de la « réforme » du Crédit agricole. Fin 1978, un projet de loi est même envisagé dans ce but.

Dans un premier temps cette réforme a consisté à soumettre le Crédit aux mêmes règles de fiscalisation de ses excédents que toute autre société. En échange, le même Crédit recevait l'autorisation d'accorder des prêts à des habitants de localités allant jusqu'à 10 000 habitants. A l'époque le Crédit n'avait droit qu'aux communes allant jusqu'à 7 500 habitants, localités définies étant au « seuil de la ruralité ». Le Crédit pouvait aussi élargir ses activités à d'autres branches que l'agriculture

proprement dite : agro-alimentaire, PME, maisons individuelles, etc...

La fiscalisation est maintenant officielle et sera achevée pour l'essentiel en 1982. Cela n'a nullement gêné le développement du Crédit agricole. De fait, dès avant la « réforme » officielle, il était devenu le premier distributeur de prêts à l'habitat avec 21,2 milliards de francs. Sa part dans ce secteur est passée de 12 à 18%.

Les dirigeants du Crédit agricole ne se sont jamais opposés à cette réforme pour la simple raison qu'elle leur ouvrait la porte sur des secteurs extrêmement rentables financièrement.

La fiscalisation du Crédit n'était qu'un premier pas accompli vers une réforme plus large, qui elle visait à une transformation des statuts du Crédit.

Le Crédit a été fondé en 1920, sur la base d'une agriculture d'autoconsommation, donc sur la base d'exploitations très petites et alors que la France avait encore une majorité de sa population en zones rurales. Sa base sociale — les agriculteurs — se réduisant sans cesse, elle ne lui permettait plus de réaliser des bénéfices substantiels. Il lui fallait donc passer à un stade supérieur, s'ouvrir à des couches plus larges comme a su le faire le Crédit mutuel. C'est là qu'intervient le débat de l'automne 1980 sur la « privatisation » de Crédit et la disparition de la référence au mutualisme.



Jean-Jacques Bonnot  
directeur du Crédit agricole

Edith Cresson, ministre de l'Agriculture, et  
F. Guillaume, président de la FNSEA

### TROIS SAGES POUR STATUER

Le Crédit agricole se divise en deux : la Caisse nationale du Crédit agricole (CNCA), organisme public regroupant les 95 caisses régionales, et la Fédération nationale du Crédit agricole (FNCA) association régie par la loi de 1901 qui est l'expression du caractère professionnel (agricole) et mutualiste du Crédit.

Aujourd'hui, les activités purement agricoles du Crédit (attribution des prêts bonifiés entre autres choses) ne constituent plus l'activité principale du Crédit. Le statut ne correspond plus à l'activité. Il est un frein à l'activité du Crédit.

Le 7 octobre 1980, à l'issue d'une réunion des dirigeants du Crédit avec Raymond Barre, il était

décidé de la création d'une commission de trois sages chargés de produire un rapport sur la réforme des statuts. Cette commission devait rendre son rapport en juin 1981!

Un débat s'instaurait lors de l'assemblée générale de la FNCA du 14 au 16 octobre 1980. Il y avait lutte entre ceux qui voulaient conserver le statut mutualiste au Crédit tout en réformant le contenu et ceux qui souhaitent implicitement ou explicitement, en accord avec le gouvernement de l'époque, une « privatisation » du Crédit qui conduit à l'abandon de la référence au mutualisme et à la création d'un organisme classique qui perdrait sa vocation agricole.

### LA NON-NATIONALISATION DU CREDIT AGRICOLE

La victoire du Parti socialiste a semblé-t-il mis un terme à la « privatisation » du Crédit. Le projet socialiste en agriculture prévoyait une réforme du Crédit dans le sens du renforcement du « mutualisme ».

Dans le texte préparatoire à la Convention sur l'agriculture organisée par le PS le 14 février 1981, il est dit : « Le caractère mutualiste du Crédit agricole est aujourd'hui faussé. En effet, le fonctionnement de cette institution est tout d'abord étroitement contrôlé par un établissement public dont les directeurs sont nommés par le gouvernement. De plus, les structures locales et régionales sont trop souvent bloquées par des notables quasiment élus à vie et qui ont tendance à coopter leurs successeurs. »

« Le caractère mutualiste du Crédit agricole sera restauré sur une base régionale et rurale. Les réformes indispensables pour y parvenir seront décidées après concertation avec la profession agricole et les salariés du Crédit agricole. »

des coopératives agricoles et alimentaires, afin de contribuer ainsi à réduire les déséquilibres régionaux et le sous-emploi en milieu rural, à freiner l'exode rural, à produire en France, au pays les produits agricoles alimentaires de qualité dont la France a besoin. » (La Terre N° 1875 du 8/10/80)

### LA PAYSANNERIE PAS PRETE...

De fait le Crédit agricole est le propriétaire direct et indirect de centaines de milliers d'exploitations agricoles. Envisager une nationalisation indépendamment du bouleversement des rapports de production et de la destruction de l'appareil d'Etat capitaliste est de fait strictement impossible. Replacé dans le contexte du système capitaliste et compte-tenu de l'absence d'alliance entre le mouvement ouvrier et le mouvement paysan, une nationalisation signifie la ruine de l'agriculture française et la ruine de centaines de milliers de paysans.

Traditionnellement, force nous est de constater que le mouvement ouvrier n'a pas su arracher la paysannerie à la bourgeoisie. Il n'a pas su couper le « cordon ombilical » qui relie la paysannerie à la bourgeoisie. Marx l'a déjà expliqué dans son ouvrage « La guerre civile en France » où il constate l'absence de liaison entre Paris et la province ce qui a permis à la bourgeoisie d'utiliser la paysannerie pour réprimer la Commune.

Plus près de nous, en mai-juin 1968, la bourgeoisie a su habilement « récupérer » le mécontentement des travailleurs de la campagne à son profit et a su écarter l'alliance du mouvement ouvrier avec le mouvement paysan notamment lors des manifestations des 24 et 25 mai 1968.

La bourgeoisie garde la main mise sur la grande majorité des travailleurs de la terre, surtout sur la petite et la moyenne paysannerie

page 9 col. 5). Bien que d'avant la victoire électorale du 10 mai, cette position exprimée par André Lajoinie semble correspondre aux vœux du PCF en ce qui concerne le Crédit agricole.

Comme on le voit au travers de ces prises de position aucun des deux partis actuellement au pouvoir n'est favorable à la nationalisation du Crédit agricole.

Il est certes difficile d'en expliquer ici toutes les raisons étant donné que nous n'avons pas toutes les données pour le faire, mais il est possible d'envisager quelques hypothèses.

Il est d'abord important de voir que le Crédit agricole régent une très grande partie des activités agricoles de ce pays que ce soit par l'attribution des prêts bonifiés aux agriculteurs, que par les prêts jeunes agriculteurs pour l'installation, que par le financement des plans de développement ou la participation dans des coopératives et industries agro-alimentaires.

endettée par l'intermédiaire de la FNSEA dont les dirigeants sont tous plus ou moins liés aux partis de droite comme en témoigne la présence d'un Débatiste sur les listes UDFE (Union pour la défense de la France en Europe) aux côtés de Simone Veil et des autres giscardiens, etc...

Si le gouvernement voulait la nationalisation du Crédit, il faudrait qu'il opère à froid sur une paysannerie qui n'est pas prête politiquement, idéologiquement et économiquement à cette transformation.

Les prises de position des deux partis de gauche sont susceptibles de recueillir l'adhésion de la paysannerie au plan économique, notamment de la moyenne paysannerie endettée ou en passe de s'endetter à condition que ces paysans moyens profitent de l'expansion économique au détriment de la petite paysannerie et d'une partie des paysans riches liés à l'ancienne majorité.

A terme, inévitablement le statut du Crédit agricole devra changer compte tenu des transformations profondes qu'a subies l'agriculture française. La lutte risque donc d'être vive entre les tenants de l'ancienne majorité qui gardent la haute main sur le Crédit agricole et les tenants de la nouvelle majorité qui souhaitent faire fonctionner la machine à leur profit, mais par forcément au profit de la grande masse des paysans.

L'avenir réserve certainement des surprises et des rebondissements dans cette affaire.





De gauche à droite :  
Vernier-Palliez et Dreyfus.  
Bernard Hanon et Vernier-Palliez.  
L'usine IKA Renault en Argentine...

## RENAULT

# Le prix d'une nationalisation réussie

Enfin voté ce projet de loi sur les nationalisations! L'Assemblée nationale l'a enfin adopté, avec fort peu de modifications sauf sur l'article 33. Concernant les rétrocessions au privé des actions industrielles de Paribas et Suez, jugé contestable juridiquement par la Commission spéciale de l'Assemblée, il n'a finalement pas été défendu par le ministre. La nouvelle épreuve est maintenant celle du Sénat.

Pendant ce temps, la perte de la filiale suisse de Paribas, la démission du P-DG de la Compagnie, Pierre Moussa, et tout récemment la nouvelle perte de la filiale bancaire belge, ont fait couler beaucoup d'encre. De nombreuses accusations ont été lancées, au Parlement même, que les représentants des monopoles ne jouaient pas le jeu de l'intérêt national... comme si les profits des multinationales pouvaient avoir des couleurs tricolores. Comme si la logique du profit maximum pouvait céder le pas devant la défense du pays: compterions-nous près de deux millions de chômeurs dans ce cas?

Non, l'intérêt national de Dassault, par exemple, ne rejoint que les avantages de l'indemnisation qui lui est promise. Les financiers de Paribas n'apprécient sans doute pas de même ce qui leur est proposé.

Paribas reste d'ailleurs pour l'instant, la seule fausse note. Aucun autre dirigeant, en particulier chez Thomson, CGE, Saint Gobain, PUK ou Rhône Poulenc, n'est sorti d'une prudente attente. Il faut dire que l'exemple de nationalisation réussie, celle que l'actuel ministre de l'Industrie a dirigée pendant vingt ans, est loin d'être un épouvantail pour les capitalistes. Renault «roule plus vite», Renault résiste mieux à la crise, Renault est le numéro 1 de l'automobile française. Renault est le premier producteur en Europe et le cinquième dans le monde. Un bilan bien alléchant pour une entreprise qui ne produisait que 34% du chiffre d'affaires de l'automobile, avant guerre, avant d'être nationalisée.

Claire MASSON

Les 34000 salariés de l'entreprise de Louis Renault produisaient 60000 véhicules en 1939, soit un tiers de la production française. L'usine devenant un centre de construction de chars et de moteurs d'avions pour l'armée allemande pendant la guerre, elle était nationalisée en 1945. Une nationalisation qui expropriait le collaborateur. Il semble que c'est pour cette raison que le statut de Renault nationalisé est resté différent des autres entreprises nationalisées à la même époque, l'automobile n'étant pas un des secteurs sur lequel veut s'appuyer prioritairement le capitalisme français pour re-

construire l'économie. La tutelle de l'Etat sur Renault se fait seulement par la présence de 6 représentants de 6 ministères (Finances, Industrie, Equipement, Transport, Défense et Travail) au Conseil d'administration de l'entreprise, et la nomination du P-DG. Pierre Dreyfus, qui fut, trente années durant, P-DG de la Régie, fait état à plusieurs reprises, de décisions importantes qu'il a pu prendre en s'opposant au gouvernement en place: l'installation de l'usine de Sandouville par exemple. La logique industrielle y a prévalu sur des objectifs politiques de création d'emplois.

donnée dès le début. En 1955, en arrivant, Pierre Dreyfus donnait le ton: «Je ne suis pas un technicien de l'automobile, mais j'ai deux idées à vous apporter: la première est la planification, la seconde est l'exportation... Ne vous préoccupez pas des

questions d'argent. Si nous exportons 50% de notre production, j'en trouverai autant qu'il nous en faudra», déclarait-il devant le Conseil d'administration. En janvier 81, le pari était tenu: 54% de la production était exportée.

### UNE MULTINATIONALE CLASSIQUE

Répondant à la question d'un journaliste de la télévision mettant en cause un certain manque de pugnacité dans la politique de la Régie sur les marchés non européens, Bernard Hanon, le nouveau P-DG, répondait: «Il y a les pays dans lesquels nous exportons des voitures, c'est-à-dire l'Europe, l'Amérique du nord, et les pays dans lesquels nous construisons, comme certains marchés d'Amérique latine, et ce sont en général de grands marchés... Les futurs grands marchés, c'est-à-dire la Chine, l'Inde, ou des pays tels que le Brésil, vous êtes obligés de construire et d'investir sur place pratiquement la totalité de la voiture. C'est donc la taille de l'investissement local, et pas la capacité d'exportation qui font la compétitivité sur ces marchés».

C'est la capacité d'investir qui fait donc la différence déjà, et bien plus encore dans les années à venir. Et dans ce domaine, l'entreprise nationale a déjà prouvé sa supériorité: les résultats de la Régie pour l'année 80, font apparaître que les investissements ont progressé de 69,9%, en totalisant presque 5 milliards de francs. Il y a bien sûr à prendre en compte la modernisation des établissements en France même, et en particulier l'installation progressive de la robotique. Mais ce n'est pas le plus important. Depuis des années, Renault n'a pas créé un seul

établissement nouveau dans notre pays, et les effectifs en France continuent à s'éroder petit à petit: 110485 en 1978, 105274 en fin 80. Ce n'est pas le cas à l'étranger. En 1980, la production Renault en France a augmenté de 6,8% (alors que celle de Peugeot diminuait de 19,7%, celle de Citroën de 21,2% et celle de Talbot de 22%, véritable effondrement...). Mais la production hors France augmentait, elle, de 17,8% en ce qui concerne les voitures particulières, et de 35,9% pour les petites utilitaires!

La bonne santé de Renault repose donc bien principalement sur sa politique impérialiste, sur l'exploitation des peuples du tiers-monde ou d'autres pays d'Europe moins industrialisés que la France. La liste est longue; en tête, l'Amérique latine, Argentine, Mexique, Colombie, Vénézuéla, puis l'Europe avec l'Espagne, la Belgique, Roumanie, Yougoslavie, Turquie, un gros effort de percée au Portugal, quelques usines aussi en Afrique, Côte d'Ivoire, Madagascar, et plus loin encore, Australie, Nouvelle Calédonie, Philippines... La Régie ne mettant pas, on le voit, tous ses œufs dans le même panier!

La nationalisation n'a pas été un obstacle à la multinationalisation de Renault, bien au contraire, on le voit par ces quelques chiffres.

### LA POLITIQUE DES ACCORDS

Mais il faut ajouter à tout cela, les nombreuses prises de participations de Renault dans d'autres entreprises étrangères: l'accord avec AMC (American Motors corporation) en mai 78 a fait beaucoup parler de lui. Ces accords permettent à la Régie de pénétrer sur de nouveaux marchés surtout en utilisant le réseau commercial prioritairement à l'installation de chaînes de montage: c'est par un accord de ce type avec la Wesco, filiale de British Leyland, que Renault a commencé une percée en Afrique du sud en février dernier, et par un accord avec la San Fu industrial compagnie, à Taiwan en juillet 81.

La logique de Renault dans le tiers-monde est exactement la même que celle des autres multinationales: meilleure productivité, salaires et investissements moins chers... Ce sont aussi les travailleurs de ces pays qui font en premier les frais des restructurations et modifications de production: tout récemment, en juillet, les 5000 travailleurs de l'usine de Cordoba en Argentine devaient subir trois semaines de chômage technique, alors que les travailleurs de France, qui n'étaient pas épargnés, se trouvaient moins durement frappés, avec 7 jours à Douai, Flins et Sandouville, les établissements les plus touchés. Même politique en Europe: en 80, la Régie supprimait 4000 emplois principalement en Belgique et Grande Bretagne.

Quand on ajoute que l'activité de la RNUR n'est qu'une partie du groupe Renault qui se porte, lui, encore mieux avec 80 milliards de chiffre d'affaires, une augmentation de 49% des inves-

tissements et une croissance de 17% en hausse pour l'année 80, on imagine bien que la nationalisation ne paraît pas tragique à Monsieur Ambroise Roux, P-DG de la CGE ou à Jean Gandois, P-DG de Rhône-Poulenc... Car Renault est devenu un véritable holding, avec diverses branches, des sociétés d'ingénierie, de machines outils, gros matériel industriel, agricole... des sociétés financières, immobilières, de transport, bref, rien qui ne le distingue des cinq nationalisés, sauf l'énormité de son chiffre d'affaires! 80 milliards contre 46 pour la CGE qui est la plus importante des cinq.

Certes, Monsieur Dreyfus, Renault est bien une nationalisation réussie, du point de vue des capitalistes en tout cas. Ce n'est sans doute pas le même bilan que peuvent tirer les travailleurs de la Régie. La Régie n'a pas la sinistre réputation anti-ouvrière et antisyndicale de Peugeot, c'est sûr. Elle serait même plutôt, généralement, considérée comme ayant une politique sociale envers ses travailleurs. Il nous faudra y revenir. Mais déjà une chose est sûre, c'est que la productivité y est très élevée. Même avec une modernisation importante, cela veut dire cadences élevées, cadences qui augmentent sans cesse. Les intérimaires y sont nombreux, les horaires y dépassent les 40 heures, les accidents du travail y ont fait 15 morts en 80, et le taux d'absentéisme des ouvriers y est élevé, autour de 20% en moyenne. Ce sont là de simples indications. Les mouvements de grève qui ont eu lieu durant trois semaines à Billancourt sont aussi à mettre à ce dossier.

### LES SECRETS D'UNE REUSSITE

Dans une conférence de presse tenue au début de cette année 81, le successeur de Pierre Dreyfus, Vernier-Palliez, annonce que Renault est devenu le premier producteur automobile français. Passant devant Peugeot SA qui n'avait pu maintenir son premier rang même après l'absorption de Citroën en 76, la RNUR produit en 80, 1713000 véhicules, 52% de la production nationale. Avec 14,2% des immatriculations en Europe, elle a aussi la première place dans la CEE.

La progression de son chiffre d'affaires automobile est de 16,4%, alors que celui de Peugeot est en baisse. La Régie échapperait donc à la crise qui menace l'automobile mondiale? Pourquoi donc?

C'est bien en effet, par rapport à la crise que connaît le secteur automobile depuis deux ou trois ans, que Renault a montré sa supériorité capitaliste. En 1977, Peugeot SA occupait encore la première place devant Renault avec 43,2%

contre 41,4%. Simca venait loin derrière avec 5,4%. Seule une étude des deux groupes pouvait montrer la faiblesse du privé sur le nationalisé: ainsi, si le chiffre d'affaires de la Régie est inférieur, avec 18264 millions de francs en 75, à celui de Peugeot qui est pour la même année de 26 milliard, la productivité de Renault est déjà supérieure puisqu'elle emploie un peu plus de 100000 salariés alors que la fusion Peugeot-Citroën en totalise 172000. Le nombre de sociétés par contre, est supérieur, 207 contre 182 pour Peugeot. Ce dernier compte parmi elles 79 établissements et sociétés à l'étranger qui totalisent 11500 salariés, alors que Renault en a déjà 89, et que par exemple, la seule société Renault Argentine employait en 78, 9000 travailleurs.

La totalité des exportations et de la production faite par Peugeot à l'étranger, est en 75 de 44%. A la Régie, l'objectif de dépasser les 50% d'exportation est l'orientation fondamentale





**DES PROFITS  
POUR LES TRUSTS  
PHARMACEUTIQUES ...**

# SECURITE SOCIALE

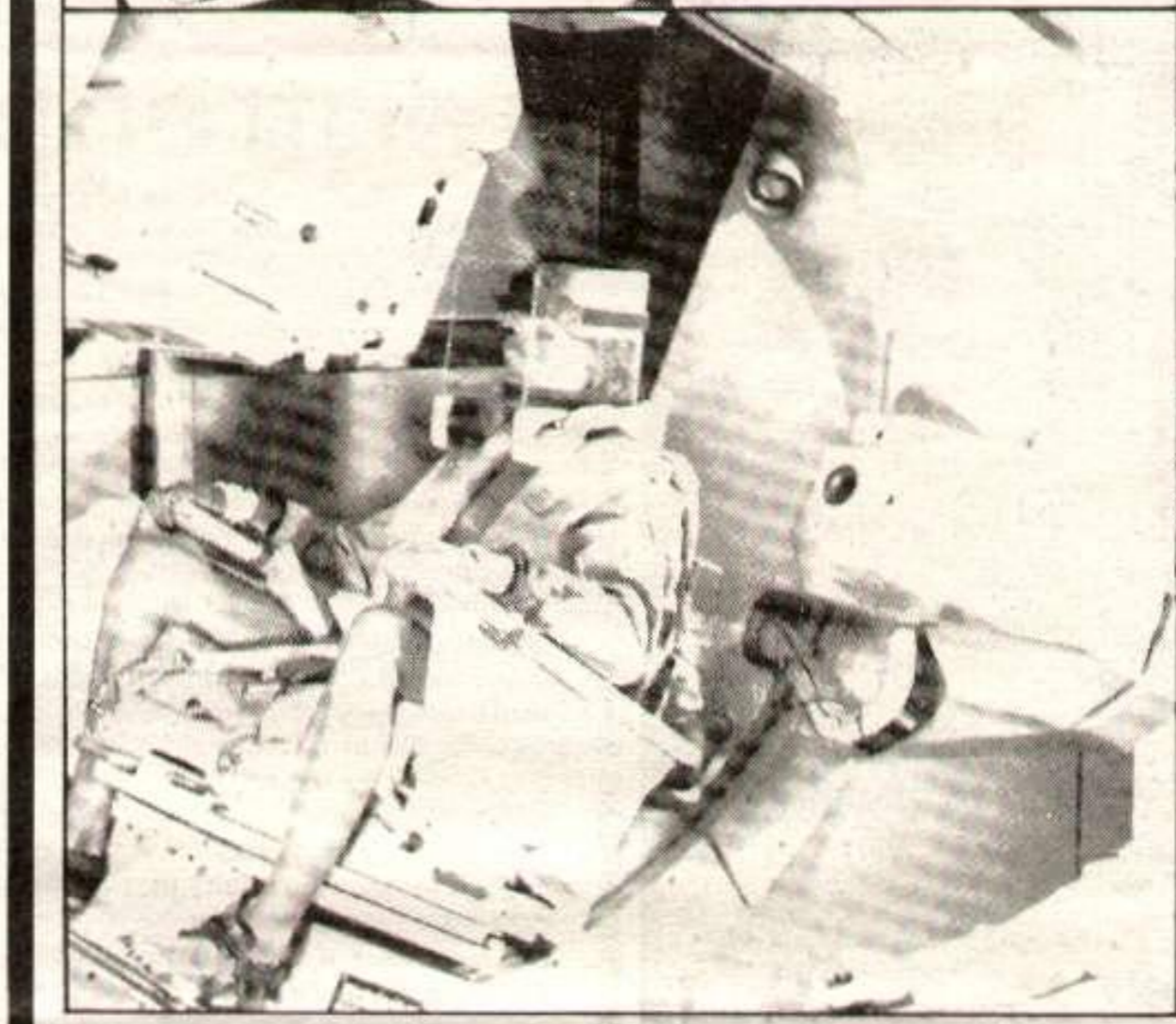
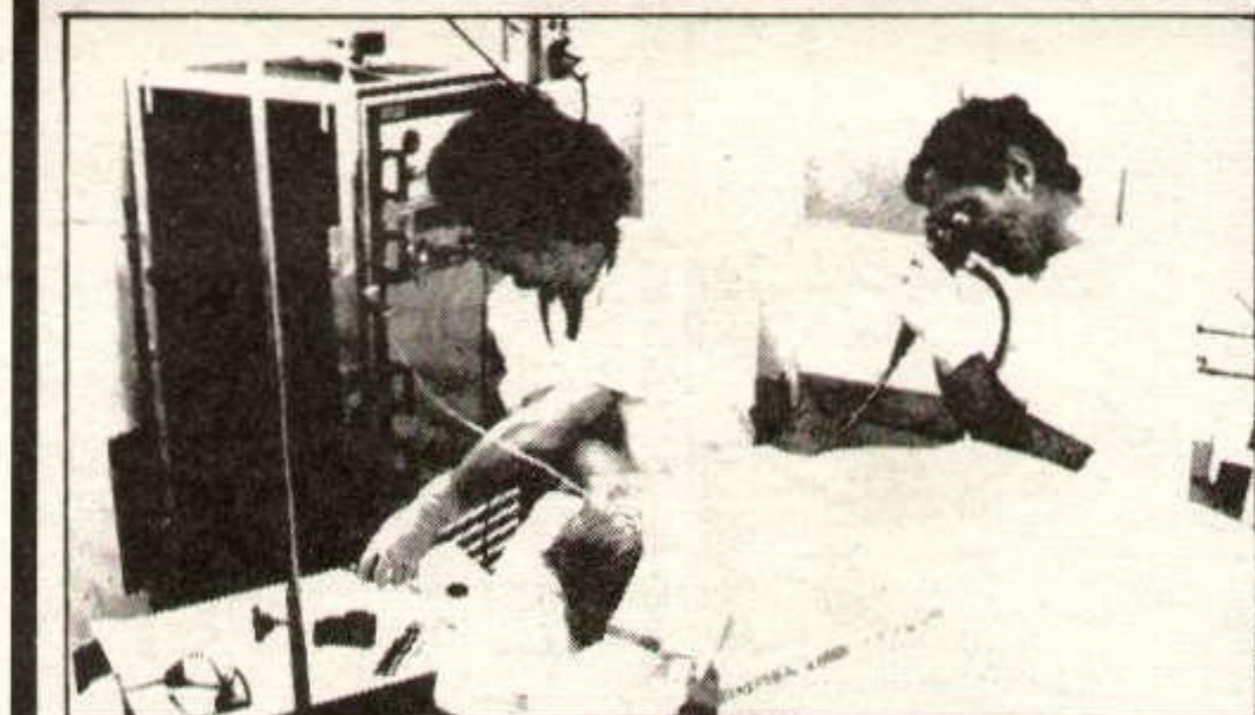
## Ce qu'on a mis à la porte le 10 mai ne doit pas rentrer par la fenêtre ...

Combien de temps sera nécessaire pour remédier aux conséquences catastrophiques, pour les travailleurs, de la politique giscardienne? Depuis le 10 mai, le gouvernement de Mitterrand a satisfait les revendications les plus pressantes; prochainement tous les chômeurs seront couverts par la Sécurité sociale; les allocations familiales, l'allocation aux adultes handicapés, le minimum vieillesse ont été augmentés; la négociation des tarifs médicaux a permis de limiter la progression des honoraires des médecins; les abattements de tarif sur les remboursements de soins pratiqués dans les centres médicaux ont été supprimés.

Des mesures non négligeables, mais minimes par rapport à tout ce qui reste encore à faire: la Convention médicale instituant une médecine pour les riches et une autre pour les pauvres sévit encore; l'abaissement de l'âge de la retraite est encore en pourparlers; de même la généralisation du tiers payant pour tous les soins; du tiers payant pharmaceutique, la suppression de la franchise de 80 francs pour les maladies longues et coûteuses n'en sont qu'à leur balbutiement; le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse à 100%, le versement intégral du salaire en cas de maladie, d'accident, de maternité, d'invalidité ne sont encore qu'à l'état de projets.

Si, aujourd'hui, nous sommes amenés à dresser un bilan de ce qui a été fait et de tout ce qui reste encore à accomplir, ce n'est pas pour critiquer systématiquement et à priori l'action gouvernementale. Jusqu'à hier, le gouvernement ne pouvait faire autrement que de « gouverner au jour le jour », que de pallier comme il le pouvait aux inégalités dues à la politique d'austérité de Giscard. A présent, la situation se caractérise autrement: le gouvernement met en place sa politique. Ses propositions sur le financement de la Sécurité sociale attirent tout particulièrement notre attention; l'enjeu est en effet de taille: quand on sait la main mise que le patronat exerce sur elle, quand on sait comment il a spolié le peuple du droit à la santé, tout en exigeant de lui des cotisations de plus en plus élevées.

Nathalie VILLOTIERS



**... OU LE DROIT  
A LA SANTE  
POUR LES TRAVAILLEURS**

Actuellement, le CNPF se recommande d'une circulaire de Simone Veil pour refuser de payer ses arriérés de cotisations.

Exemple significatif de la collusion entre le gouvernement Giscard-Barre et le patronat, mais surtout exemple significatif de la main-mise patronale sur la Sécurité sociale. Giscard chassé, le patronat, lui, est resté. La Sécurité sociale lui appartient, aujourd'hui encore. Il gère son budget, soit 600 milliards de centimes, somme équivalente au budget de l'Etat. Peu à peu, il a affûté les outils de sa domination, la pièce maîtresse étant les ordonnances du 21 août 67. Celles-ci créent trois branches: maladie, prestations familiales et vieillesse, rompent avec l'unicité antérieure. Elles suppriment les élections aux Conseils d'administration, créent le paritarisme et livrent la Sécurité sociale au CNPF. La CGC, la CFTC et FO approuvent l'esprit des ordonnances; grâce à elles, FO et CGC sont plus représentées aux Conseils d'administration que lorsque les critères de représentativité se fondaient sur l'élection des représentants syndicaux. En revanche, la CGT qui recueillait 44,5% des suffrages aux dernières élections organisées en 62, pour les caisses primaires et 48,55% pour les caisses d'allocations familiales, voit sa représentativité réduite à la portion congrue et son pouvoir d'intervenir réduit à néant. Les prérogatives du patronat sont alors parfaitement définies: il fait ce qu'il veut. Pas fou, il fera financer la Sécurité sociale essentiellement par les assurés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 76, la cotisation des salariés gagnant moins que le plafond (5730 F en 1981) a augmenté de près de 27%, tandis que la cotisation patronale, elle, ne croissait que de 4%. Le montant du prélèvement direct aux salariés, de 78 à 80, augmente de 80%, tandis que la

part patronale augmente de 30%. Des fonds colossaux seront détournés de leur destination première et serviront les intérêts patronaux. C'est ainsi que la politique de santé tournera le dos à une médecine de prévention, pour s'orienter vers une médecine curative, rendant prospère les profits des firmes pharmaceutiques et des laboratoires privés. Cette spéculation sur la maladie des travailleurs s'assortira, par ailleurs, d'une répression féroce à leur encontre par le biais du contrôle médical patronal. Les ordonnances de 67 restreindront le droit à la couverture sociale (la durée nécessaire de travail passera de 60 heures à 120 heures pour ouvrir droit à la Sécurité sociale). Les soins médicaux et hospitaliers seront de moins en moins remboursés. Sous prétexte d'un déficit, partiellement gonflé, des lits en milieu hospitalier seront fermés, la dernière convention médicale sera signée.

### ARRACHER LA SECURITE SOCIALE DES GRIFES DU PATRONAT

Alors, toute affaire cessante, les ordonnances de 67 doivent être abrogées. Le ministre de la Solidarité nationale y est favorable, mais quand prendra-t-il une telle mesure? Le budget 82 risque d'être, encore, décidé par le patronat. Nous sommes confiants, bien que le gouvernement ne semble pas envisager le retour à l'élection des Conseils d'administration des caisses avant la fin de 82, nous retenons les promesses de Mme Questiaux: « En attendant les élections des administrateurs, les nouveaux Con-

seils des caisses pourraient être constitués sur la base d'un quart d'administrateurs pour les patrons, et trois quarts pour les salariés, ces derniers étant désignés en fonction des résultats des dernières élections prud'homales ». Les intentions gouvernementales et les revendications syndicales convergent sur le règlement de ce problème, puisque la CFDT estime à 75% la représentation des assurés sociaux et à 25% celle des patrons dans ces Conseils provisoires, la CGT à quatre cinquièmes pour les assurés et un cinquième pour les patrons. En effet, s'il est une aspiration légitime et populaire, c'est bien que la Sécurité sociale soit dessaisie des griffes du patronat et par conséquent soit réappropriée par les assurés sociaux, mais pour mener quelle politique?

### LA POLITIQUE DE SANTE DU GOUVERNEMENT: LE CHOU RISQUE ENCORE DE SE FAIRE MANGER

Entre les lignes du plan intérimaire, du compte-rendu du Conseil des ministres du 4 octobre, ébauchant les mesures aptes à assainir le financement de la Sécurité sociale, l'attitude du gouvernement semble celle de ménager la chèvre et le chou: « les mesures devraient aller dans le sens d'une plus grande solidarité tout en couvrant intégralement le déficit prévu », « de nouvelles recettes devront être dégagées... stabili-

ser globalement les charges sociales et fiscales des employeurs et limiter toute augmentation générale des cotisations des salariés ». Mais en y regardant de plus près, le chou risque toutefois de se faire manger. Le gouvernement parle de stabiliser les charges des employeurs, alors que celles-ci ont nettement moins augmenté que celles des salariés, en revanche, il envisage de limiter les cotisations des assurés, ce qui signifie tout de même qu'il y aura augmenta-

« L'équilibre financier sera assuré par une meilleure maîtrise des dépenses de santé et par un redéploiement des contributions des assurés sociaux ». « Toute mesure entraînant des dépenses supplémentaires ne peut se concevoir sans économie corrélative ». Que cela signifie-t-il, l'abaissement de l'âge de la retraite constitue, à cet endroit, « une dépense supplémentaire » qui doit se concevoir avec « une économie corrélative », mais sur quoi, puisque « les charges des employeurs seront stabilisées » ?

Le gouvernement a fourni de nombreuses explications pour justifier un non-abandon, voire un allègement des charges sociales des entreprises, afin qu'elles puissent être créatrices d'emplois.

Revenons sur ce chapitre. Si la Sécurité sociale a réalisé une certaine redistribution des revenus, celle-ci s'est effectuée essentiellement au sein de la masse des salariés. Ce sont les salariés et eux seuls, qui y ont contribué. Par ailleurs, la part dite « employeur », ne représente, en définitive, qu'une part du salaire indirect, la rémunération de la force de travail est bien composée du salaire direct et du salaire indirect.

Si le gouvernement manifeste la volonté de redonner la gestion de la Sécurité sociale aux représentants des travailleurs, elle ne

renverse pas le déséquilibre entre la contribution financière du patronat et celle des salariés.

### NE PAS TROP EN DEMANDER AUX EMPLOYEURS ...

Examinons tout d'abord ce qui est proposé pour récupérer de l'argent auprès des patrons.

Seules, 30% des dettes patronales peuvent être recouvrées, selon Questiaux. Certes, de nombreuses entreprises ont connu la faillite et ne peuvent pas faire honneur

à leurs dettes, mais il ne s'agit pas d'être bien malin pour savoir que d'autres boîtes, nombreuses également, après avoir déposé le bilan, ont réapparu sous d'autres noms, échappant ainsi aux poursuites du fisc. Il s'agit donc là d'une demi-mesure positive. Le ministre de la Solidarité nationale propose un déplaçonnement progressif des points des cotisations employeurs. Relevons cette initiative, s'inspirant d'une politique plus équitable entre les prélèvements salariés et employeurs. Il convient de rappeler qu'alors que les salariés paient sur la totalité de leur salaire en assurance maladie, les employeurs voient leurs cotisations plafonnées à un salaire de 5730 F (en 81); c'est-à-dire que les cotisations

qu'ils versent pour tout salaire se situent au dessus de cette barre ne sont plus proportionnelles aux salaires versés. Néanmoins, cette initiative perd de son poids, puisque le gouvernement assortit ce déplaçonnement d'une baisse du taux de cotisations employeurs. Deux demi-mesures, et c'est tout ce qui est exigé des patrons.

### ... MAIS POUR LES ASSURES C'EST AUTRE CHOSE

Par contre, un vrai catalogue de mesures a été dressé pour récupérer de l'argent auprès des salariés. Il est prévu que les primes des fonctionnaires soient comptabilisées dans leur salaire pour le calcul de leurs cotisations. Certains privilèges disparaîtront: par exemple les travailleurs indépendants et les entrepreneurs déclarant un revenu inférieur à un certain niveau, sont complètement ou partiellement exonérés, tandis que les salariés, déclarant un revenu indigent, ne le sont pas. Une parité d'effort sera envisagée entre les salariés et les exploitants agricoles, les cadres au chômage percevant une indemnité supérieure au plafond cotiseront. Les taxes sur l'alcool, sur le tabac seront augmentées, la taxe sur l'assurance automobile pourra être doublée. Les allocations familiales pourraient être intégrées dans le revenu imposable. Enfin, Rocard dans son Plan intérimaire, agit d'ores et déjà, en fonction de la réintroduction du 1% supplémentaire de cotisation pour les assurés.

Si certaines mesures méritent discussion, faire cotiser les chômeurs à revenu relativement élevé, ou établir une parité entre les cotisations des salariés et des exploitants

agricoles, quoique derrière cette étiquette se regroupent des situations extrêmement diverses, elles ne donnent pas moins l'impression que le gouvernement gratte les tiroirs.

Le dernier chapitre concernant les taxes, l'intégration des prestations familiales dans le revenu imposable et le 1% supplémentaire, n'auront pour effet à terme, que d'amputer le pouvoir d'achat des assurés sociaux. Le gouvernement en n'abaissant pas la TVA et en taxant encore l'alcool et le tabac, renforce l'injustice de l'imposition indirecte. En réintroduisant le 1% supplémentaire pour les assurés, en allégeant les charges sociales des employeurs, change-t-il quelque chose à la politique de Barre?

Et si les allocations familiales sont imposées, comment les salariés étaient les premiers argentiers de la Sécurité sociale, or, avec l'imposition des arrêts maladie, avec celle des allocations familiales, l'Etat impose les assurés sur leur propre argent. Par ailleurs, il aggrave la pression fiscale exercée sur les travailleurs; sur la période 70-78, les impôts sur le revenu et mobiliers ont progressé de 18,1% à 25,4%, la TVA de 45,8% à 50,6%, mais l'impôt sur les sociétés a régressé de 14,7% à 11%. Et si on lit les propositions contenues dans le Plan intérimaire, à la lumière de ces chiffres: « les dépenses qui relèvent de la solidarité nationale et de la responsabilité de l'Etat, seront prises en charge par le budget », on comprend que là aussi, ce seront les travailleurs qui financeront essentiellement les mesures de solidarité et notamment celles à l'égard des entreprises (dans le cadre de la prise en charge par l'Etat, d'une partie des charges sociales de l'employeur).



## NICE

## Sonitherm-la solidarité

La grève des travailleurs de la Sonitherm a connu un rebondissement spectaculaire lundi dernier avec l'entrée en scène des locataires des quartiers de l'Ariane, de Roquebilière, de Pasteur. Ce sont, en effet, 30 000 habitants qui étaient privés d'eau chaude et de chauffage. La direction et la mairie escomptaient qu'en laissant pourrir la grève en refusant de négocier, les habitants victimes de cette situation allaient se tourner contre les travailleurs en grève. Le calcul a tourné cours grâce aux intelligentes initiatives des travailleurs qui ont su populariser leur lutte et au réflexe de classe des usagers qui savent à quoi s'en tenir vis-à-vis de la Sonitherm et de la municipalité de Médecin. Lundi soir, une centaine de locataires envahissaient les locaux de l'usine et retenaient le directeur pour lui demander quelques éclaircissements. Mardi et mercredi, barrages de rue et délégations à la mairie allaient se succéder, mobilisant, côte à côte, plusieurs centaines de locataires et les ouvriers de la Sonitherm. Les enseignants des écoles prenaient la décision de renvoyer les enfants en signe de protestation. Mercredi soir, le protocole d'accord était signé; les travailleurs obtenant l'embauche de 7 personnes qualifiées, la création d'un Comité d'établissement. Aucun salaire ne sera inférieur à 3 500 francs au lieu de 3 100 pour 40 heures au lieu de 41 heures.

Correspondant

## BOURG-LA-REINE (92)

## On licencie toujours des délégués syndicaux

Coluche disait : « Le changement ce sera quand on prendra les Arabes en stop »; nous pourrions ajouter : « Et ce sera quand les patrons ne licencieront plus de délégués syndicaux ».

A Bourg-la-Reine, le 2 octobre 1981, Maurice Pagès, délégué syndical CGT, était licencié par le patron de la société RES Madel. L'affaire n'est pas nouvelle : en 1978, le patron, Deltour, avait déjà tenté de le licencier. Condamné en 1979 par le tribunal de Nanterre, le patron n'avait pas désarmé; une bataille juridique qui a duré deux ans s'en est suivie pour savoir si l'entreprise comptait 50 salariés et donc s'il y avait droit à un délégué syndical et à un Comité d'entreprise.

Trois jugements favorables à la CGT ont été cassés par la cour de cassation, les prétextes invoqués :

— les patrons ne sont pas à comptabiliser dans les 50 employés. Pourtant, ne sont-ils pas payés et grassement ?

— les travailleurs handicapés travaillant pour RES Madel sont des employés du CAT (Centre d'aide par le travail) et non de RES Madel. Pourtant, n'est-ce pas le patron qui empêche les profits de leur exploitation ?

Le comble est qu'en juillet 81, un dernier jugement en cassation a lieu sans la présence de Maurice Pagès et classe l'affaire en niant le droit des travailleurs de RES Madel à avoir un délégué syndical et un Comité d'entreprise.

Il faut savoir que Maurice Pagès et l'UL-CGT n'ont reçu notification du jugement que fin septembre.

Le patron profite donc de ce jugement pour licencier le 2 octobre Maurice Pagès puisqu'il n'est plus couvert comme délégué syndical. Le prétexte donné par le patron : il s'estime insulté dans un tract par la phrase suivante : « La tricherie des nantis n'est pas chose nouvelle ni même ses crimes ».

(Autant dire que nous sommes tout à fait d'accord avec Maurice Pagès).

Ainsi, malgré le 10 mai, nous voyons que :

1 — les patrons continuent leur guerre contre les travailleurs et leurs organisations syndicales.

2 — la justice continue pour une part à servir les intérêts des patrons si les travailleurs ne sont pas présents et mobilisés.

Face à cette situation, l'Union locale CGT de Bagneux Bourg-la-Reine a organisé un rassemblement le 27 octobre devant RES Madel pour la réintégration de Maurice Pagès et d'un autre délégué syndical, Christian Pinaglia qui avait été licencié en décembre 1980 du garage Collet à Bagneux (le patron refuse de réintégrer Christian Pinaglia malgré la loi d'amnistie).

Ce rassemblement regroupait une cinquantaine de travailleurs de nombreuses entreprises du secteur. Gérard Négrier, secrétaire de l'UD-CGT des Hauts-de-Seine, déclarait à propos des patrons de Maurice Pagès et de Christian Pinaglia :

« Votre combat est d'arrière-garde, il est perdu d'avance. Vous avez voulu frapper la CGT au travers de ses militants. Nous n'avons ni vocation, ni esprit de martyrs. Christian Pinaglia et Maurice Pagès sont des syndicalistes qui ont la confiance des travailleurs et de la CGT. Ils sont des dirigeants de l'Union locale CGT de Bagneux Bourg-la-Reine. Leur réintégration n'est pas qu'une affaire de justice, elle est un impératif démocratique ».

Il est certain que d'autres initiatives auront lieu pour la réintégration de ces deux militants et pour l'obtention de droits nouveaux pour les travailleurs dans les entreprises.

Correspondant

## AVRANCHES

## «A la STURNO rien ne sera plus comme avant»

## Entretien avec des responsables CGT

La Sturno à Avranches (Manche-Sud) c'est une entreprise de 280 personnes; dont 200 environ en déplacement sur différents chantiers.

Ils ont été en grève 18 jours pour leurs revendications (voir encadré).

La grève a été suspendue le 26 octobre en attendant la réunion de conciliation.

Samedi 24 octobre, un correspondant de notre journal a été reçu par les travailleurs de la Sturno et par différents responsables de la CGT. Ils ont bien voulu répondre à nos questions.

**Autour de la table :** des travailleurs de la Sturno délégués CGT; le secrétaire de l'UL-CGT d'Avranches; le secrétaire de l'UL de Granville; M. Niobey, secrétaire départemental de la Construction-CGT; le secrétaire du syndicat CGT de Flamanville (grand chantier nucléaire) et le secrétaire de l'Union départementale de la Manche CGT : J-L Furnon. Écoutons-les...

## LE DÉFI

M. Niobey explique ce qui est en fait le grand moment de cette lutte.

« Il a été réussi ce que personne ne pensait possible : suite à la grève nationale

niser la lutte sans en démor-

dre. » La grande combativité aujourd'hui après 18 jours de lutte, reste intacte. Il s'agit d'un mouvement profond; l'expression d'un ras-le-bol dû à des conditions de salaires impensables (parmi les plus bas de la région) mais aussi (tous les présents insistent là-dessus) parce que les gars veulent être respectés.

« Depuis X temps, c'est le mépris. Aujourd'hui enfin ils peuvent s'exprimer... »

Une déléguée CGT de l'entreprise :

« Depuis que la CGT est dans l'entreprise, à toutes les réunions de délégués, ça a toujours été NON à nos revendications; toujours non. Cela doit cesser... »

## L'ORGANISATION DE LA LUTTE LA SOLIDARITÉ

M. Niobey : « Les gars décident eux-mêmes. La poursuite du conflit et les formes se décident en assemblée générale... »

Les camarades expliquent ensuite comment s'organise la solidarité :

« Un boucher qui vient nous apporter comme ça, de lui-même, 130 beefsteaks, je n'ai pas souvent vu cela... »

« Un tour de marché à Avranches et nous récoltons 500,00francs... » « Et puis,

il y a eu le soutien sur Avranches de toutes les organisations de gauche et syndicats... ». « Le soutien de toutes les structures CGT de la Manche. (cortèges de voitures, etc...) ». « Il faut parler aussi du soutien de la Seine-Maritime. Lorsque nous avons occupé la Fédération régionale des Travaux publics à Rouen (Chambre patronale), les nombreux travailleurs qui sont venus nous soutenir : cheminots, métallos, PTT, etc... ».

« Ce que l'on demande, c'est peu par rapport à ce que le patron se met dans la poche... »

Un exemple :

« Le patron (Dorlat) fait construire sur le compte de la société des "godets" (pelles de bennes) soi-disant originaux. Il dépose un brevet personnel (en son nom, plutôt qu'un brevet d'entreprise) et loue ou vend ensuite à l'entreprise ce brevet et empêche le fric... »

« Une petite partie de cet argent suffirait à nous donner les chaussures de sécurité et bleus de travail que nous réclamons! ».

## L'ENJEU

J-L Furnon, secrétaire de l'UD Manche, après avoir une fois encore souligné la profondeur du mouvement (« Un mouvement volontariste ne dure pas si longtemps ») situe cette lutte dans le contexte politique :

« Nous avons vu tout d'abord l'arrogance, le mépris inouï de ces patrons face aux revendications des travailleurs... Refus absolu de toute négociation. Un patronat prêt à tout pour ne pas céder aux revendications. Ce patronat a reçu un rapide soutien de son syndicat, le CNPF, et de la droite locale. Et l'on retrouve tou-

te l'argumentation nationale du CNPF... Le patronat local veut faire de ce conflit un conflit exemplaire : on ne cède pas aux revendications de la classe ouvrière... »

« Particulièrement dans cette région Manche-Sud, où on a affaire à des patrons de droits divins, qui ne respectent même pas les droits les plus fondamentaux des travailleurs... Sans parler des droits syndicaux... Nous avons devant nous un patronat habitué à faire sa loi sans avoir été confronté à de durs conflits, comme c'est le cas aujourd'hui à la Sturno. »

M. Niobey donne un exemple de cette arrogance, exemple parmi d'autres :

« Vendredi dernier, la direction force le piquet de grève et vole une partie du matériel... »

J-L Furnon poursuit :

« C'est la première fois qu'au niveau du Bâtiment et Travaux publics, l'on trouve un patronat aussi suicidaire... prêt à tout quitte à bazarder sa botte. Plutôt se saborder que d'accepter le changement. Un esprit revancharde; refuser le changement par tous les moyens... »

Aujourd'hui, lundi 26, la grève est provisoirement suspendue. Cependant les travailleurs et leur syndicat CGT restent déterminés et décidés. Ils n'entendent pas répondre aux graves provocations de la direction et veulent poursuivre pour la satisfaction de leurs revendications.

Comme conclut J-L Furnon, lors de notre entretien : « Quelle que soit l'issue de la grève, jamais rien ne sera comme avant à la Sturno; il y a une prise de conscience extraordinaire... Cette lutte va marquer tout le sud du département... ».

Correspondant  
Manche

## La STURNO

— Société des Transports urbains et ruraux nationaux et occidentaux (ex Nord-Ouest).

— Entreprise spécialisée dans la pose de canalisations d'eau et d'assainissement, de lignes téléphoniques (contrat avec les PTT), d'installation de postes et montages de lignes EDF, en France et voire même à l'étranger.

— Siège à Avranches.

— A Avranches également, siège de l'agence régionale Sturno.

— Agence à Châtelleraut, Roan (56) et Pré-en-Pail (Mayenne).

— 280 employés en octobre 1981.

le du 7 octobre, les travailleurs ont poursuivi le mouvement et sont soit restés sur place, ici; soit revenus d'eux-mêmes de chantiers parfois à 300 ou 400 km d'ici... pour, tous ensemble ici, rester sur place, orga-

## Les revendications

Le personnel de la Sturno a décidé ce jour, 7 octobre 1981, de cesser le travail. Les travailleurs des chantiers, des ateliers et des bureaux veulent négocier sur les revendications suivantes :

1 — Réduction du temps de travail de l'entreprise : cinquième semaine de congés payés dès l'exercice prochain (81-82). Cette semaine est à prendre au mois d'août après les trois semaines habituelles, sans inclusion des avantages acquis (ancienneté et fractionnement).

— la non-application, à la Sturno, du quota de 130 heures prévu dans le protocole d'accord sur la réduction du temps de travail.

— la suppression de toutes les récupérations (intempéries, jours fériés, ponts, etc...).

2 — Droits nouveaux aux travailleurs : — 2 heures d'information syndicale par mois sur le temps de travail.

— la non inclusion des heures de trajet dans le décompte des heures de délégation.

3 — L'application d'une augmentation des salaires de 10% à ajouter sur l'augmentation du mois d'octobre.

4 — L'établissement d'une échelle de primes d'ancienneté.

5 — l'attribution d'un 13e mois et la suppression du système des sursalaires.

6 — L'attribution d'équipements de sécurité à tout le personnel concerné (bottes, combinaisons).

7 — Déplacements : retenir prix et modalités des petits et grands déplacements.

## Chronologie

7 octobre : début de la grève.

14 octobre : manifestation dans Avranches. La direction refuse toujours de négocier. « Pas d'ouverture de négociations avant la reprise du travail... ». Les nombreuses démarches des grévistes (sous-préfectures, etc.) n'aboutissent pas.

16 octobre : les responsables de l'entreprise sont « retenus » par les travailleurs en grève.

17 octobre : information à la population. Défilé en ville (camions de 10 tonnes, 50 voitures de grévistes, etc...).

18 octobre : intervention des gardes mobiles qui « libèrent » les trois responsables de l'entreprise retenus jusqu'alors.

19 octobre : importante manifestation à Avranches pour protester contre l'intervention des gardes mobiles. Soutien de la population.

Deux 10 tonnes et 60 grévistes bloquent la voie de chemin de fer Paris-Granville.

22 octobre : occupation de la Fédération régionale des Travaux publics à Rouen.

La direction force le piquet de grève et vole du matériel.

24 octobre : initiative départementale de solidarité organisée par la CGT.

26 octobre : intervention provocatrice de l'encadrement qui entend occuper l'usine.

Commission de conciliation qui se réunit à 14h. Les grévistes décident provisoirement de suspendre la mouvement de grève.

... à suivre.



# 24<sup>ème</sup> CONGRÈS DU PCF

## UNE PRÉPARATION QUI NOUS CONCERNE

Le XXIV<sup>ème</sup> Congrès du PCF se tiendra du 3 au 7 février prochains à Saint-Ouen. Le 13 octobre dernier, l'Humanité a publié le projet de Résolution soumis à la discussion en vue de la tenue de ce Congrès.

« Construire l'avenir, c'est la tâche d'aujourd'hui » : telle est la conclusion de ce projet. Mais quel avenir ? Et comment ?

Camille GRANOT

Georges Marchais, le vendredi 23 octobre, s'est efforcé de répondre à ces questions, devant les militants communistes de Renault-Billancourt. C'est tout un symbole : c'est là aussi qu'il avait commencé la campagne des présidentielles. Dans son discours, il a parlé des nationalisations, de la solidarité gouvernementale, il a dit que l'avenir dépendait des travailleurs eux-mêmes. Du projet de résolution, il a extrait l'orientation pour la période :

« Mener la bataille à l'entreprise et la gagner doit être l'objectif numéro un de tout le parti. » en précisant plus loin : « Changer la dimension et la qualité de notre activité politique et de nos initiatives de lutte, enrichir notre connaissance des réalités actuelles de l'entreprise, tenir compte au plus près des transformations qui s'opèrent parmi les salariés, et dans la classe ouvrière elle-même, dont l'unité appelle d'incessants efforts. »

« Mener la bataille à l'entreprise », « enrichir la connaissance », faire des efforts pour l'unité de la classe ouvrière : formules assez floues dont la portée et le contenu réels n'apparaîtront que devenues réalités concrètes. Mais le projet de résolution est bien plus que ces quelques phrases mises en évidence chez Renault.

Il occupe presque six pages de l'Humanité et aborde mille sujets allant de l'interrogation sur le passé du PCF — depuis 1956 notamment — à des réflexions et interrogations sur le socialisme en France, sur la voie pour y parvenir, sur les objectifs actuels et les mesures à prendre dès aujourd'hui. Il s'agit d'un « gros morceau » d'un morceau important — quelles que soient nos divergences avec ce texte, et elles sont de taille, elles aussi, puisqu'elles touchent des points fondamentaux : la question de l'Etat, des rapports de force internationaux, de la rupture avec l'impérialisme. Il s'agit néanmoins d'un texte qui nous concerne.

### UN TEXTE IMPORTANT

Le projet de résolution se penchant sur le passé, parle longuement de « retard historique » : retard dans l'analyse de la réalité française, retard dans l'effort et l'élaboration théorique, retard dans la mise en œuvre d'une stratégie et d'objectifs adaptés à notre temps. Peut-être certains militants ou cadres anciens trouvent-ils le procès par trop sévère ? Reste que le ton est assez neuf, que la remise en cause de certains aspects du passé, dans la foulée du XXIII<sup>ème</sup> Congrès, s'affirme avec plus de netteté et de cohérence. Ce texte n'est pas un « remake » d'autres résolutions

de congrès d'autrefois, d'avant 1978. D'où son intérêt.

Autour de nous, dans les rangs du PCF ou proches, parmi ceux qui approuvent ou ceux qui s'opposent, parmi d'autres militants du mouvement ouvrier, les premières réactions vont du haussement d'épaules sceptique, de l'appréciation « d'auto-justification pour fuir les responsabilités », à l'espoir d'un renouveau, d'un re-départ sur une ligne offensive et renouée. D'aucuns disent qu'il n'y a rien de changé, d'autres, beaucoup d'autres militants, encore assommés par l'échec électoral d'avril et juin, restent désorientés et interrogatifs.

Rabâchage, démagogie, tentative de justification à-posteriori, tours de passe-passe pour évoquer le passé, sans doute y a-t-il du vrai dans ces remarques et aussi dans celles qui soulignent, à contrario, l'effort de renouveau et l'ampleur des questions soulevées. Alors ? Là n'est pas le principal. Le principal, de notre point de vue, tient à ce que ce texte intervient à un moment tout à fait crucial pour le PCF certes, mais aussi à un moment crucial pour la classe ouvrière de notre pays. Confronter ce texte à cette réalité d'aujourd'hui, doit faire échapper aux appréciations hâtives et superficielles : « rien de changé » ou l'inverse, c'est « tout bon » ou « tout mauvais » !

Moment crucial pour le PCF, à n'en pas douter. Soulignons-en quelques aspects :

— un recul électoral sans précédent depuis la Libération, lié à un raz-de-marée du Parti socialiste ;

— une participation ministérielle dans des conditions difficiles et hasardeuses, pour la mise en œuvre d'une politique qui est celle de François Mitterrand et nullement une politique, un programme d'union, encore moins celui du PCF ;

— des ruptures, un certain isolement d'avec des militants et des travailleurs, liés à des erreurs d'appréciation — « l'offensive de la classe ouvrière du printemps 80 » — ou à des actes plus graves — l'affaire de Vitry, notamment ;

— une situation mondiale qui met sans cesse en accusation le socialisme auquel le PCF se réfère — sans prétendre à l'imitation d'un modèle certes ; l'adhésion à l'intervention des armées soviétiques en Afghanistan, adhésion toujours confirmée, pèse d'un poids réel dans l'interrogation militante.

Ces faits du présent et du passé proche contraignent à s'interroger, à rechercher l'origine des échecs traduits en scores électoraux et à offrir des perspectives susceptibles d'inverser la tendance. Le projet de résolu-

tion entend s'atteler à cette tâche. En ce sens, il nous intéresse, comme il intéresse tout militant du mouvement ouvrier dans la situation d'aujourd'hui.

### UN TEXTE QUI NOUS CONCERNE

Mais il est un peu plus à nos yeux. Ce document, et au-delà, la préparation du XXIV<sup>ème</sup> Congrès du PCF, nous concerne plus directement encore.

Nous ne sommes pas du PCF. Cela tient à des raisons de fond qui touchent à la stratégie révolutionnaire en France — comment rompre avec l'impérialisme et le capitalisme, comment la classe ouvrière peut-elle mettre en place un appareil d'Etat au service de ses intérêts et de ceux de l'ensemble des travailleurs ? —, qui tiennent à l'appréciation de la situation internationale, des forces de paix et de progrès dans le monde. Nous ne sommes pas du PCF, mais nous sommes communistes.

Des communistes, il en existe dans notre pays, dans plusieurs organisations : c'est un fait de ces dernières années. Quant à nous, nous savons bien que les communistes ne sont pas seulement dans notre parti. Et si la politique du PCF est en de nombreux points contradictoire avec la nôtre, contradictoire, nous le pensons, avec les intérêts d'ensemble et de fond de la classe ouvrière, dans le PCF agissent et militent des communistes, existent et se développent des points de vue et actions conformes aux intérêts de classe. Cela est-il compliqué ? Peut-être... c'est, en tous les cas, ce que nous ont appris plusieurs années d'expérience militante, en unité et lutte avec des camarades du PCF, sur le terrain, dans l'action syndicale et associative, par la controverse plus ou moins vive et le combat côte à côte. Aujourd'hui, les communistes, dans le PCF et hors du PCF sont, à des degrés divers, en recherche, en interrogation, en effort ; ils sont en mouvement pour agir et se réunifier sur une stratégie et une politique correctes. Nous participons de ces efforts, de ce mouvement. Voilà pourquoi aussi le document préparatoire du XXIV<sup>ème</sup> Congrès nous concerne : des milliers et des dizaines de milliers de camarades vont le lire, l'étudier, le critiquer, certains l'amender et nous resterions toujours étrangers à leurs efforts, à leurs préoccupations ? Cela ne se peut pas.

### DEUX QUESTIONS SOUVENT POSEES

Deux questions nous sont souvent posées :

— A l'occasion de cette activité de participation à la discussion, pensez-vous pouvoir transformer l'orientation du PCF, si peu que ce soit ?

— Pensez-vous que ce projet de résolution, revenant sur le passé et procédant à certaines « autocritiques » sur 1956, sur 1968, sur le Programme commun, soit susceptible de vous « rapprocher » du PCF, de ses points de vue ?

Autant nous nous sentons proches de camarades du PCF, de militants présents dans l'action de classe et réfléchissant en communistes sur leur action, autant nous sommes loin de la politique dirigeante du PCF. C'est une situation bien particulière !

Elle nous conduit à la fois à tout faire pour agir ensemble contre le capitalisme, contre l'impérialisme, pour échanger nos idées et l'expérience de notre action commune, mais aussi, dans le même temps, à conforter et à renforcer l'action et la pensée propres du PCML. Notre « contribution » en tant que parti n'aura pas d'effet direct sur la résolution en projet, nous le savons bien. Nous le savons aussi, ce qui transforme les politiques, ce sont la réalité et la confrontation à la réalité, ce sont le poids des faits, les événements, le constat de l'action des masses. Cette réalité, ces faits, ce constat des masses ouvrières et populaires ont profondément secoué le PCF ces derniers mois. Notre Parti communiste, sa réflexion et son action collectives, la réflexion et l'action de ses militants participent de la réalité de notre pays, de la réalité du mouvement ouvrier et communiste ; en ce sens-là, notre participation à la discussion du projet de résolution n'est pas sans intérêt ni utilité.

Voilà pourquoi notre hebdomadaire y consacra quelques pages dans ses prochains numéros. La résolution aborde en effet des points-clés du passé et du présent pour les communistes : les mutations en France et dans le monde, 1956 et le XX<sup>e</sup> Congrès du PCUS, 1968, le Programme commun, sa rupture, l'après-78, le socialisme, comment y parvenir, les perspectives actuelles, etc...etc... Dans chacun de nos articles, nous confronterons les points de vue de la résolution à nos propres points de vue et surtout, nous les confronterons à la réalité du passé et du présent ; ainsi fournirons-nous certains éléments de la discussion qui concerne tous les communistes. Voici les questions que nous aborderons successivement :

— Le programme commun, sa rupture, les raisons de l'échec électoral de 81.

— Les mutations en France et dans le monde : la résolution en

fait-elle le tour ? A-t-elle une bonne appréciation de la situation internationale, du poids du Tiers Monde, du rôle actuel de l'Union soviétique ?

— Le socialisme pour la France : celui qu'évoque la résolution est-il véritablement un système d'émancipation de la classe ouvrière et du peuple ; au nom du rejet des modèles, la résolution n'a-t-elle pas rompu avec un objectif authentiquement socialiste, où la classe ouvrière et les peuples libérés de leurs chaînes prennent effectivement en mains les rênes économiques et politiques de leur avenir ?

— La voie vers le socialisme, la thèse « d'avancée démocratique » sera abordée bien sûr : est-elle susceptible de permettre la fin de l'exploitation et de l'oppression ou bien cette stratégie réformiste de passage graduel au socialisme ne conduit-elle pas à l'impasse et à la perpétuation du système capitaliste et impérialiste ?

— La résolution fonde cette stratégie sur les réalités internationales, sur l'avancée des « forces de paix et de progrès » dans un monde divisé en deux camps ; nous nous efforcerons de démontrer en quoi cette analyse n'est pas conforme aux faits et bouscule fortement la stratégie d'avancée démocratique.

— La résolution fonde également sa voie démocratique sur la réalité de la crise ; que penser de cette appréciation du PCF de « l'écart considérable entre les exigences objectives de transformation de la société et la conscience politique des forces populaires telle qu'elle est » ?

— Et aujourd'hui ? : la résolution est très discrète sur la situation actuelle, sur la nature de la politique mise en place depuis le 10 mai, sur la possibilité de gestion social-démocrate du pays. Pourquoi ? Quel regard jeter sur la situation intervenue depuis le 10 mai ?

— Analyses des classes et objectifs de lutte : un élargissement de la notion de classe ouvrière ne conduit-il pas à juxtaposer pêle-mêle et sans priorités les objectifs de lutte, toutes classes et couches confondues ?

— Quelles positions internationales ?

Au terme de cette confrontation, points-clés après points-clés, aurons-nous rapproché nos points de vue de ceux de la ligne dirigeante exprimée dans la résolution ? Sur le fond des choses, nous ne nous y attendons pas. Pour autant nous souhaitons vivement que la confrontation soit fructueuse entre tous les camarades communistes, membres du PCF et non membres ; nous souhaitons y apporter notre part.



# SOUSCRIVEZ!

Total précédent : 121 174,10 Frs

Un paysan	Vaucluse	46
Un camarade	Seine-St-Denis	58
Sur vente de matériel	Seine-St-Denis	83
Souscrip. à Librairie	Paris	320
Suppt à réabt hebdo A.R.	Gonfaron	46
Suppt à réabt hebdo C.R.	Vitrolles	42
Sur vente de timbres	Paris	52
Suppt à réabt C.J.P.	Vitrolles	42
Un camarade	La Courneuve	12
Suppt à réabt S.J.P.	Avayron	42
Suppt à réabt C.H.	Issoudun	42
Suppt à réabt M.M.	Landes	42
Suppt à réabt T.F.	St-Maur	42
Soutien à HR	Bordeaux	200
Suppt à réabt M.Ph	Grenoble	84
Suppt à réabt hebdo R.R.	Grenoble	42
Suppt à réabt hebdo M.J.	Viroflay	12
Vente brocante	Savran	2400
CP du PCML Varlin	Paris	320
CP du PCML 93	Seine-St-Denis	2000
Cellule du PCML	Vienne	400
Suppt à abt hebdo C.Y.J.	Paris	12
Suppt à réabt B.M.	Côtes-du-Nord	84
Suppt à réabt V.J.P.	Indres	284
Suppt à réabt M.Ph	Orléans	42
Suppt à réabt G.B.	Grenoble	42
Cellule du PCML Y. Sohier	Paris	2000
Suppt à réabt hebdo S.L.	Clichy	46
Souscription	Reims	38
Cellule du PCML F. Yveton	Les Ullis	40
Cellule du PCML S. Masson	Corbeil	27
Cellule du PCML J. Labourbe	Corbeil	2
Des camarades	Seine-St-Denis	100
Des camarades	Decazeville	300
Suppt à abt L.A.	Lozère	42
Suppt à Prolétariat J. Ph.	Vanves	36
CP du PCML Châteaubriand	Paris-Est	1820
CP du PCML	Paris	200
CP du PCML	Paris	525
Souscription	Colombes	200
Souscription	Angers	1050
Suppt à réabt hebdo S.C.L.	Pontivy	42
Suppt à réabt hebdo R.M.	Argenteuil	42
CP Commune de Paris	Région/Paris	1004
Suppt à réabt hebdo R.P.Y.	Lyon	92
Suppt à réabt hebdo J.Ch.	Avayron	42
Suppt à réabt hebdo P.C.	Bagneux	42

Nouveau total au 30 octobre 1981 : 135 655,10 Frs

## PRIX DU PETROLE

### L'OPEP RESSOUDE SON UNITE

L'accord survenu entre les 13 pays membres de l'OPEP lors de la conférence tenue les 28 et 29 octobre à Genève a mis un terme à une situation de division très défavorable aux pays producteurs de pétrole. Cet accord prévoit la réunification des prix avec une fourchette d'un prix de base de 34 dollars gelé jusqu'à la fin de 82 et d'un prix plafond de 38 dollars pour le pétrole de meilleure qualité. L'Arabie saoudite s'est engagée à diminuer sa production.

Jusqu'alors, l'Arabie saou-

dite vendait son brut à 32 dollars le baril, produisant 3 fois plus que ses besoins réels, tandis que l'Algérie vendait le sien à 38 dollars. Une telle situation favorisait menaces et pressions sur les prix exercées jusqu'à ces derniers temps par les compagnies pétrolières à l'encontre de nombreux pays producteurs : refus d'enlèvement, non-renouvellement des contrats.

Le pillage, le gaspillage d'une énergie précieuse, c'est là-dessus que les compagnies pétrolières ont bâti leurs immenses profits. Dans

le classement des 50 plus grandes firmes mondiales figurent 19 compagnies pétrolières et les 7 premières places sont détenues par Exxon (80 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 81), Shell (60 milliards de dollars), Mobil-oil (45 milliards de dollars), Texaco (38 milliards de dollars), BP (38 milliards), Standard-oil of India (18 milliards) et CFP (17 milliards).

Une telle situation avait été rendue possible par la diminution de la consommation dans les pays industrialisés qui serait de 7% en

1981, ainsi que le destockage opéré par ces mêmes pays. Les pays producteurs ont déjà dénoncé les politiques de stockage à grande échelle de brut par les compagnies pétrolières. Il s'agit de véritables transferts de gisement utilisés comme des menaces sur les prix.

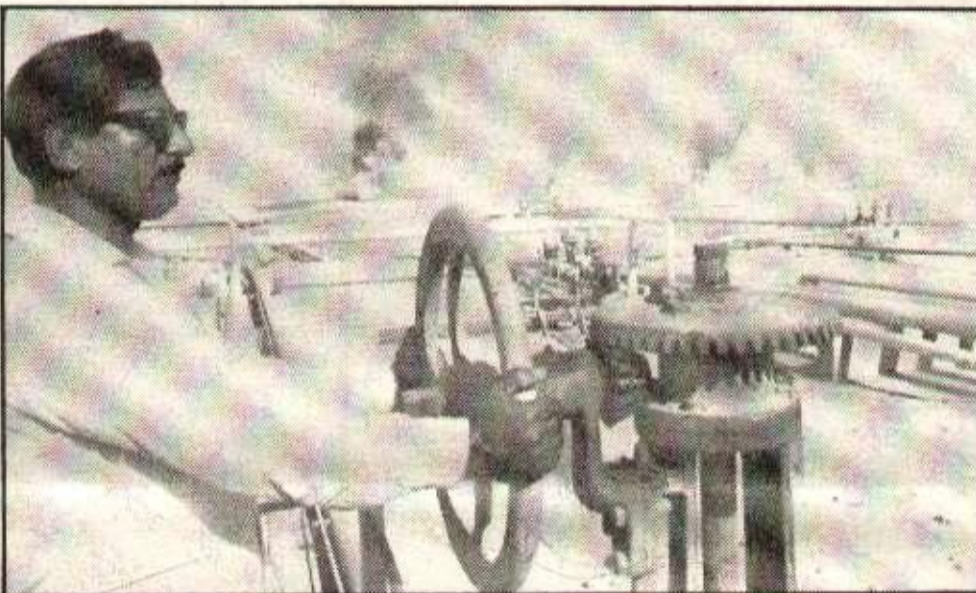
Cette conférence va devoir convaincre tous ceux qui, soit aux USA, soit en Europe, avaient rêvé tout haut d'une cassure de l'OPEP « déchirée entre durs et modérés ». Dur réveil pour tous ceux qui croyaient que la loi de la jungle et du pillage avait été rétablie.

L'OPEP a ressoudé son unité autour d'un prix de base du pétrole, et même si cela signifie pour certains pays une diminution de leurs tarifs, le plus important reste le fait que les manœuvres des pays riches ont échoué (notamment celles des USA, vis-à-vis de l'Arabie saoudite). Pour les pays riches, pour les grandes compagnies le problème fondamental n'était pas la baisse des prix mais l'éclatement de l'organisation, cadre de lutte des pays exportateurs et point de référence du Tiers Monde.

Cette victoire de l'unité prend une importance accrue au moment où vont se préparer les négociations globales entre le Nord et le Sud.

Léon CLADEL

Station de forage pétrolier au Qatar...



## Cinéma IMAGES DU TIERS-MONDE

Une semaine du cinéma chinois, organisée dans le cadre des échanges culturels entre la République de Chine et la France, vient de se dérouler successivement dans quatre villes : Paris, Lille, Lyon et Poitiers.

Si la soirée d'ouverture placée sous les auspices du CNC et en présence d'une délégation chinoise — composée de M. Chen Bu, chef du bureau cinématographique du ministère de la Culture ; de Sun Daolin, interprète de « Printemps précoce » ; de Mme Wany Haowei, réalisatrice de « Regardez cette famille » — fit salle comble sur invitations, il n'en fut pas de même hélas, tout au moins à Paris, pour les deux journées au cours desquelles les films furent présentés au public. Aucune information particulière n'avait d'ailleurs été faite pour cette manifestation.

Il faut toutefois souligner que les quatre films sélectionnés ont été réalisés à différentes époques : « les sœurs de la scène » 1964, « Printemps précoce » 1963, « Regardez cette famille » 1980, « la guerre de l'opium » 1959, et abordant des thèmes divers, ils pouvaient permettre au public d'avoir un aperçu de la production cinématographique chinoise fort peu connue en France.

Pour ceux qui souhaitent en savoir plus sur l'histoire du cinéma chinois, rappelons que Régis Bergeron est l'auteur du « Cinéma chinois » dont le tome 1 qui couvre la période 1905-1949 a été édité il y a quelques années. Le manuscrit du tome 2 allant de 1949 à 1981 vient d'être achevé mais n'a, à ce jour, pas encore d'éditeur.

Il reste à souhaiter que ces films, ou d'autres films chinois, fassent prochainement l'objet d'une réelle programmation.

### REFLEXIONS D'UN SPECTATEUR

Le fait que cette semaine du cinéma chinois ait un caractère très ponctuel et ne soit pas suivie d'une réelle distribution, m'amène à quelques réflexions sur les problèmes de distribution et de promotion des cinémas du tiers-monde.

De temps à autre, des « journées », des « semaines », des « rencontres » consacrées à la présentation de

films du tiers-monde sont organisées à un niveau officiel, et sont alors uniquement réservées à « l'élite intellectuelle ».

De même, des initiatives « privées », individuelles ou collectives, venant de la direction de salles d'art et d'essai, de distributeurs indépendants, d'associations culturelles, ou de « personnes voulant faire quelque chose » ont lieu épisodiquement.

Rappelons par exemple, que la présentation de films chinois à Paris en 1971 et 1977, était due à l'initiative de l'ancien directeur du Saint Séverin. Plus récemment, la distribution dans quelques salles de « San Mao » relève de la persévérance de MK 2, l'un des très rares distributeurs grâce à qui des films du tiers-monde sont présentés en France. Savez-vous que depuis plus d'un an, un très beau dessin animé chinois, « Troubles au royaume céleste » dort dans les tiroirs d'un distributeur pour que nos enfants ne soient surtout pas privés de « leur » Walt Disney ?

L'Association tiers-monde films, trouvera-t-elle une salle l'an prochain, pour accueillir son quatrième Festival ?

Récemment, une salle parisienne, où s'était d'ailleurs tenu le troisième Festival des films du tiers-monde, annonçait « 100 films arabes ». Or, après la première semaine consacrée au cinéma algérien, avec une excellente programmation, « d'immortels chefs-d'œuvre » du cinéma américain y tenaient l'affiche. Et les 93 autres films arabes, où sont-ils ?

Mais au delà de ces quelques exemples, je me demande si M. Jack Lang qui a certes, déclenché une petite tempête lors du Festival du film américain de Deauville, a des projets pour favoriser la distribution et la promotion du cinéma du tiers-monde dont nous ne connaissons encore que quelques rares œuvres.

### LE SANG DU FLAMBOYANT

Nos camarades antillais qui, au pays ou dans l'immigration, luttent pour l'indépendance, considèrent comme partie intégrante de cette lutte, la reconnaissance de leur langue et de leur culture.

Dans les années 70, un jeune cinéma guadeloupéen

a commencé à s'essayer avec des films militants comme « Kimbered, pas moli » et surtout « La machette et le marteau » qui démonte les rouages du colonialisme et en reflète les divers aspects : occupation de plantations, manifestations de lycéens, développement d'un syndicalisme patriotique... de la lutte du peuple guadeloupéen.

Un cinéma correspondant plus aux critères commerciaux traditionnels a également vu le jour durant cette même période, que les auteurs de ces œuvres soient non-antillais ou antillais. Ainsi, le cinéaste guadeloupéen Christian Lara a jusqu'à présent réalisé 3 films : « Coco la fleur », « Momito » et « Vivre libre ou mourir », qui ont été distribués en salles. — Le journal guadeloupéen Jakata a publié une interview de Christian Lara dans son numéro de septembre —.

Le français Migeat a entrepris une démarche similaire, avec un premier film, « Le sang du flamboyant ».

Directement inspiré de l'affaire Beaugard qui ébranla la Martinique de 1942 à 1949, le film transpose, tant par le thème que par le style, la mémoire populaire.

Entré de son vivant dans la « légende », Albon (le nom donné ici à René Beaugard) revit par le récit des conteurs, à la veillée. Contremaître sur la plantation d'un colon, Albon surprendra sa compagne qui a été contrainte de céder aux exigences de celui-ci. Fou d'humiliation et de colère, il s'enivre et il la tue par mégarde au cours d'une altercation. Pour se venger, il s'attaque au planteur qu'il blesse légèrement. C'est alors pour Albon le début de sept longues années à se terrer, à vivre comme un proscrit, dans sa propre patrie, la Martinique.

Pendant sept ans, Albon est pour le peuple martiniquais, qui le soutient, le descendant des « nègres marrons » qui s'enfuyaient des plantations esclavagistes. Albon incarne la fierté et la liberté d'un peuple humilié et colonisé. La justesse du jeu des acteurs, la sobre beauté de l'image, font du « Sang du flamboyant » une œuvre importante dans l'histoire du jeune cinéma antillais.

Robert VALLOT



CAMBODGE

# La résistance progresse sur le terrain



Ci-dessus : Des soldats du Kampuchea démocratique devant des monuments du site d'Angkor. Ici le célèbre Beatey Srel... Jusqu'à présent, les troupes vietnamiennes « tenaient » à toute force la région des temples. Leur recul, même momentané, atteste de leur affaiblissement...



Ci-dessus : Son Sen, vice-premier ministre du Kampuchea démocratique, visitant des gens qui se sont enfuis d'une zone occupée par les Vietnamiens (Stung Treng)...  
Ci-dessous : Prise d'un point fortifié ennemi...



Pour la première fois depuis l'entrée des troupes vietnamiennes au Cambodge (qui remonte à janvier 79), 100 pays sur 156 ont voté à l'ONU une résolution réclamant entre autres le retrait des troupes étrangères du Cambodge. 24 pays ont voté contre; 20 pays se sont abstenus et 12 n'ont pas pris part au vote.

En 1979, on notait 91 pour, 21 contre, 29 abstentions et 10 absents. En 1980, on notait 98 pour, 23 contre, 22 abstentions et 11 absents. Le soutien de la communauté internationale envers le peuple cambodgien agressé se confirme donc d'année en année.

Sur le terrain, au Cambodge même, la résistance se renforce comme en témoigne l'embuscade qui a fait 25 tués ou blessés parmi les 300 conseillers militaires soviétiques stationnés dans le port de Kompong Som, début octobre. Voici également des extraits du bilan militaire de la saison des pluies 1981, établi par le Haut commandement militaire des forces armées du Kampuchea démocratique, le 2 octobre de cette année.

« Forces ennemies mises hors de combat :

— pertes infligées aux forces vives ennemies : 36 316 tués ou blessés.

— sur ce chiffre, 21 408 ont été tués ou mis définitivement hors de combat. (...)

— Villages et communes libérés :

— 275 villages et 38 communes libérés au cours de la saison des pluies de cette année.

A la fin d'avril 1981, la population vivant dans les zones sous le contrôle du gouvernement du Kampuchea démocratique se chiffrait à 1 500 000 habitants. Pendant la saison des pluies de 1981, nous avons encore libéré plus de 200 000 habitants. Ainsi en cette fin de septembre 1981, la population vivant dans les zones sous le contrôle du gouvernement du Kampuchea démocratique s'élève à plus de 1 700 000. La majorité de la population restante du Kampuchea vit dans les zones de guérillas.

— Lignes de transport et de communication ennemies coupées pendant la saison des pluies 1981 :

— L'armée nationale et les guérilleros du Kampuchea démocratique ont coupé :

— des routes stratégiques de transport et de communication d'importance vitale pour l'ennemi telles les routes N° 3, N° 4, N° 5, N° 6, N° 7 (en particulier les routes N° 4-5-6), les lignes ferroviaires reliant Phnom Penh-Battambang et Phnom Penh-Kompong Som, des routes stratégiques provinciales, (...) et des voies stratégiques secondaires reliant les positions ennemies entre elles à l'Ouest du Kampuchea.

— routes coupées : 115 endroits totalisant une longueur de plus de 27 km.

— lignes ferroviaires coupées : 120 endroits totalisant une longueur de plus de 5 km.

— ponts de toutes dimensions en bois, en fer ou en béton : destructions opérées en 56 endroits.

— Soldats ennemis tués ou blessés au cours de mutineries : 131.

— Soldats ennemis désertant leurs rangs : 1 829.

— Soldats ennemis tués ou blessés au cours de révoltes menées contre eux par les soldats et gardes d'autodé-

fense khmers enrôlés de force par l'ennemi : 337.

— Soldats ennemis tués ou blessés par la population du Kampuchea : 92.

— Soldats khmers enrôlés de force par l'ennemi désertant leurs rangs pour rentrer chez eux : 1 023.

— Soldats khmers enrôlés de force par l'ennemi désertant leurs rangs pour rejoindre l'armée nationale et les guérilleros du Kampuchea démocratique : 137.

— Au cours de la saison des pluies 1981, le Haut commandement militaire a noté sur les champs de bataille du Kampuchea les faits suivants :

1 - la détérioration des forces vives de l'ennemi vietnamien s'est aggravée par rapport à la saison sèche 1980-81.

2 - l'ennemi est de plus en plus à court d'effectifs pour faire face à la situation. Ainsi, dans la partie Est du Kampuchea (frontière Kampuchea-Vietnam) notamment dans les régions du Nord-Est, de l'Est et du Sud-Est, ses troupes ne se trouvent composées que de forces provenant d'unités dispersées, déjà fortement décimées par nos attaques, et de forces éparpillées assignées à la garde de certains endroits. Elles ne sont pas en nombre suffisant pour occuper tout le territoire de ces régions dont 1/3 seulement se trouve sous leur contrôle. Les 2/3 restant sont sous le contrôle de l'armée nationale et des guérilleros du Kampuchea démocratique.

3 - l'ennemi a dû retirer une bonne partie de ses forces de la partie Est pour couvrir le front chaud de bataille à l'Ouest du Kampuchea, c'est-à-dire à l'Ouest de la ligne joignant, du Nord au Sud, Stung Treng à Kompong Som.

Ces forces ont été divisées en deux parties importantes, la première prenant position à l'Ouest du Tonlé Sap, la deuxième à l'Est du Tonlé Sap. Elles sont principalement occupées à défendre les routes stratégiques, en particulier les routes N° 6, N° 5, N° 4 et les deux lignes ferroviaires reliant Phnom Penh à Battambang et Phnom Penh à Kompong Som. (...)

4 - c'est en raison de ce manque d'effectifs et de

l'absence de ces forces stratégiques d'intervention que l'ennemi a perdu l'initiative des combats durant la saison des pluies 1981. De mai à fin septembre 1981, il n'a pu mener des opérations de ratissage qu'à l'échelon de régiments au maximum, et encore ces régiments n'étaient pas formés d'unités constituées à plein effectifs. Ils étaient composés de forces rassemblées de-ci, de-là, d'unités stationnées en plusieurs endroits. Six fois seulement de telles opérations ont pu être menées et les six fois, les troupes engagées ont été mises rapidement en déroute par nos forces.

D'une façon générale, les opérations engagées par l'ennemi étaient de petites opérations menées par des bataillons et compagnie à effectifs réduits pour attaquer nos voies de transport et de ravitaillement. Cette situation témoigne de l'échec définitif de la stratégie de la « guerre éclair » de l'ennemi qui se trouve désormais pris dans l'engrenage de la stratégie de la guerre d'usure menée par l'armée nationale et les guérilleros du Kampuchea démocratique et obligé de disperser ses forces et de mener à son tour la guerre de guérillas contre l'armée nationale et les guérilleros du Kampuchea démocratique.

5 - la détérioration de la situation de l'ennemi résulte aussi de la baisse rapide de son moral, de l'accroissement des désertions et rebelions dans ses rangs, de la multiplication des révoltes des soldats khmers enrôlés de force. A cela, s'ajoutent chez l'ennemi, des insuffisances en vivres de plus en plus graves, une détérioration de plus en plus critique de l'état de santé de ses troupes, des difficultés inextricables sur tous les plans au Vietnam même et un isolement des plus complets dans l'arène internationale. (...)

Pendant ce temps l'armée nationale et les guérilleros du Kampuchea démocratique n'ont cessé de se développer et de se renforcer, en cette fin du mois de septembre 1981, grâce à cette évolution continue et favorable de la situation, ils sont parvenus presque à la fin de la période stratégique dite d'équilibre de forces. (...)

Le communiqué conclut sur la signification de la visite du dirigeant vietnamien Le Duan à Moscou. Brejnev aurait conseillé à Le Duan de modérer ses activités militaires au Cambodge et de mettre l'accent sur l'aspect diplomatique. Le communiqué estime que les manœuvres diplomatiques ont pour but de diviser les forces qui luttent contre l'expansionnisme vietnamien, cela pour gagner le temps nécessaire à la reprise de l'offensive militaire sur le terrain.



# Un monde surarmé (2)

**DÉSARMEMENT  
SIMULTANÉ ET CONTRÔLE  
DES DEUX BLOCS  
USA-URSS**



Mois avons vu, dans un précédent article, comment les USA et l'URSS ont entamé depuis le début des années 50, une course aux armements qui a eu pour effet de briser le monopole américain sur les armes nucléaires et d'assurer aux deux la capacité de se détruire mutuellement, dans le contexte de la « guerre froide ». On aurait pu penser qu'avec l'ère de la « coexistence pacifique », la course aux armements se serait atténuée, or cela n'a pas été le cas, car « coexistence pacifique » signifie depuis 1960 « course aux armements accélérée ».

Estelle DELMAS

## 1962: l'affaire des fusées de Cuba

Au début des années 60, Kennedy et Kroutchev sont au pouvoir: ils parlent tous les deux à l'ONU de paix et de l'apocalypse possible si les armes nucléaires sont employées. L'URSS est en infériorité sur le plan des missiles intercontinentaux, (à longue portée) 75 contre 294 américains; elle n'a donc pas la capacité d'infliger une deuxième frappe. Pour compenser cette infériorité, Kroutchev installe des fusées à moyenne portée (1600 à 2400 Km, capables donc d'atteindre les USA) à Cuba, dont le but officiel est de protéger Castro contre une nouvelle tentative de débarquement de « mari-

nes », comme cela a eu lieu en avril 61 dans la baie des Cochons. Kennedy considère que ces fusées sont une base avancée de l'URSS et que « toute fusée lancée de Cuba entraînerait une riposte totale contre l'URSS ». Cette menace est accompagnée de manœuvres militaires et du déclenchement de l'alerte. L'URSS, en infériorité, retire ses fusées contre la garantie de la non-intervention américaine à Cuba et du retrait des fusées Jupiter (homologues des fusées de Cuba) de l'Italie et de la Turquie. Pour les spécialistes militaires, l'URSS a bien joué le jeu, elle s'est laissée « dissuader » preuve

irréfutable que l'URSS considère bien l'arme nucléaire comme une arme de menace et de chantage. (C'est une des raisons de l'éviction de Kroutchev en 1964). Les USA retirent les fusées Jupiter qui étaient d'ailleurs considérées comme dépassées.

L'affaire des fusées ouvre officiellement l'époque de la « coexistence pacifique ». L'URSS en tire une leçon: rattraper les USA sur le plan des missiles intercontinentaux et surtout développer sa flotte (sous-marins et porteurs-avions) qui peut se déplacer sur toutes les mers et servir de bases flottantes.

légale la situation de monopole des deux superpuissances, n'empêche en aucune façon la course aux armements entre les deux, ni l'entrepôt d'armes chez des pays qui ont signé le traité et dont la clé reste aux puissances nucléaires, et enfin empêche toute utilisation et toute recherche pacifique sur l'utilisation de

l'atome par les pays signataires qui sont soumis à un contrôle très sévère de la part de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les 111 pays signataires s'estiment floués par les deux super-grands qui en contre-partie non seulement n'ont rien fait pour désarmer eux-mêmes, mais qui, en plus, leur refusent

l'assurance de ne jamais employer l'arme nucléaire contre eux.

Voir tableau N°1

L'URSS a rattrapé son retard en nombre de vecteurs intercontinentaux, elle est en retard pour le nombre de têtes car ses missiles ne sont pas à têtes multiples.

## 1970-1979: vers la parité stratégique

A partir de 1970, la situation offensive de l'impérialisme américain commence à se détériorer sérieusement. La guerre du Vietnam, l'engagement au Cambodge, accroissent les difficultés et les contradictions des USA avec ses alliés. De Gaulle qui ne fait plus confiance dans le parapluie américain en Europe, quitte l'OTAN et crée la « Force de frappe » française âprement critiquée et par les USA et par l'URSS.

Le camp du tiers-monde apparut en 1955 à Bandung, consacré par la création du Mouvement des non-alignés en 1962 à Belgrade, refuse d'adhérer à l'un et l'autre camp, rejette le condominium soviéto-américain et se renforce des victoires des peuples colonisés (Algérie, Indochine, Afrique). L'un après l'autre, les traités militaires mis en place par Foster Dulles se dissolvent: le CENTO par le retrait de l'Irak et du Pakistan (1972), l'OTASE dissoute en 1975 suite aux victoires vietnamiennes et cambodgiennes. L'OTAN elle-même entre en crise de confiance vis-à-vis des USA qui ont fait savoir depuis 1974, que seule une attaque soviétique contre les USA impliquerait une riposte nucléaire. La politique de « détente » de l'Europe vis-à-vis de l'URSS et de ses alliés européens se manifeste par le traité RFA-RDA (1971) qui reconnaît le fait accompli de la séparation des deux Allemagnes et par la Conférence d'Helsinki, qui entérine la coupure de l'Europe en deux zones et le rôle prépondérant de l'URSS en Europe de l'est. La « détente » s'accompagne de contrats économiques juteux pour le capitalisme

français et allemand (achat de gaz, vente de blé et de beurre, construction d'usines, mise en valeur de la Sibirie etc...) qui permettent au gouvernement soviétique de consacrer une plus grande part du budget à l'armée.

Depuis 1970, l'URSS a effectué une pénétration dans le tiers-monde, que l'on peut marquer par la signature de traités (Inde en 1972, Ethiopie en 1974, Somalie en 1973, Yémen du sud en 1978) et par l'envoi de soldats cubains (Angola, Mozambique) et de « conseillers » militaires soviétiques. Si l'URSS peut se permettre cette avancée, c'est qu'elle a accédé dans les années 75 à 79 à la parité quantitative avec les USA et qu'elle accepte alors de négocier par des accords séparés l'équilibre des forces entre les deux.

Divers accords sont signés pour prévenir une guerre nucléaire par « surprise »: Téléphone rouge (1971), contre les accidents nucléaires (1971), au sol et en haute mer (1973). Le premier accord Salt 1 signé en 1972 limite à deux le nombre de sites de missiles anti-missiles, pour chaque pays (missile anti-missile: chargé d'intercepter et de détruire le missile adverse en vol). Ces anti-missiles sont considérés comme « immoraux » par les deux, car ils empêchent la dissuasion: comment en effet menacer l'autre s'il a les moyens d'empêcher l'arrivée des missiles! Et donc refuse que sa population soit otage!

Au delà du discours, il faut savoir que ces anti-missiles coûtent très cher et sont peu efficaces (20% seulement de réussite), ils peuvent être détruits au sol ou en vol car la précision des armes nucléaires s'est accrue.

De 1972 à 1975, des améliorations sont apportées aux armes nucléaires: précision, possibilité de changer de route, détection de la cible, têtes multiples guidées indépendamment (MIRV). Les SS17, 18, et 19 soviétiques sont la riposte aux Minuteman américains qui répliquent en déployant des MX qui sont contrôlés par l'augmentation de précision

des missiles soviétiques qui etc... etc...

Salt 2 est signé en 1979, il impose une limite au nombre global des vecteurs d'armes (vecteurs: ce qui porte l'arme): 2400 pour chacun puis 2250 en 1981. Il limite le nombre de têtes de missiles Mirvé à 10.

Voir tableau N°2

D'après ce tableau, on peut conclure que:

- USA et URSS se sont fixés des plafonds très élevés, qu'aucun autre pays ne pourra rattraper: 14000 têtes environ pour chaque pays (quelque soit le mégatonnage!). Cela permet aux Soviétiques d'accroître le nombre de têtes de 9600 contre 3100 aux USA.

- L'URSS qui avait la supériorité en lanceurs (vecteurs) obtient donc de rattraper les USA en têtes nucléaires, ce qui est le plus intéressant.

- les armes dont devaient se défaire les USA (33) et l'URSS (254) sont laissées à leur libre choix, c'est-à-dire en fait, la destruction d'armes périmées et désuètes.

- Aucun contrôle n'est institué, on se fie (!) à la bonne volonté de chacun et au contrôle par satellites. Mais si le satellite peut voir les fusées, il ne sait pas compter les têtes enfermées dans l'ogive.

L'Institut stratégique de Londres confirme que malgré la non-ratification de Salt 2 par les USA, les deux respectent les limites de ce traité et que l'URSS met les bouchées doubles pour arriver aux 14000 têtes nucléaires qu'elle devrait atteindre d'ici fin 81.

En 1979, au terme d'une étape de la course aux armements, l'URSS a la parité avec les USA. Cette parité, c'est celle de l'arsenal nucléaire stratégique central, c'est-à-dire celui de chaque pays pour sa propre défense. Il ne prend en compte que les armes déployées dans chaque pays et sur les sous-marins de chaque pays. Cet équilibre ne s'applique donc pas à l'Europe, il ne s'applique pas non plus, aux armes tactiques.

## 1962-1970: le monopole à deux

A partir de 1962, les USA et l'URSS vont mettre en œuvre les règles qui gèrent la coexistence pacifique et que l'on retrouve codifiées dans l'acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) d'Helsinki en 1975: chacun va respecter les zones de « chasse gardée » de l'autre; les USA n'interviennent pas pour la Tchécoslovaquie en 68, ni l'URSS en Amérique latine. Cela ne les empêche pas pour autant de pratiquer la subversion, l'espionnage et la propagande dans les zones de l'autre. Limitation des conflits pour empêcher qu'ils ne dégèrent: l'URSS refusera toujours au Vietnam des armes sophistiquées et ne mettra jamais comme préalable à des discussions avec les USA sur les armes nucléaires, le retrait des troupes américaines du Vietnam et du Cambodge.

Le condominium soviéto-américain durant ces années se manifeste par la volonté de gérer les affaires mondiales et les relations entre les pays. Ils font de l'ONU et du Conseil de sécurité, leur instrument, contraignant les autres pays à ne plus rien faire si les USA et l'URSS ne se sont pas mis d'accord auparavant: Conférence de Paris sur le Vietnam, Conférence de Genève sur le conflit israélo-arabe, etc.

D'accord, USA et URSS se retrouvent surtout pour désarmer les autres. Durant cette période, divers traités sont promus par les deux super-grands pour empêcher l'accès d'autres pays à l'armement nucléaire et donc pour conserver leur monopole de la terreur et du chantage sur l'humanité, grâce auquel, ont-ils le cynisme d'ajouter, la paix dans le

Tableau N°1

RAPPORT DES FORCES ENTRE URSS ET USA (1970)		
	USA	URSS
missiles intercontinentaux	1054	1513
têtes nucléaires	4300	1500
sous-marins	656	304
bombardiers	500	140

monde n'a jamais été plus sûre.

Sont donc signés:  
- Le Traité de Moscou en 1963 qui interdit les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans les eaux et limite les essais souterrains. La France et la Chine (qui ont l'arme en 1963 et 1964) refusent de le signer. De 1945 à 1963, le nombre des essais d'armes nucléaires était de 27 par an en moyenne, de 63 à 80, ils passent à 53 essais par an en moyenne, dont 85% faits par les USA et l'URSS.

- Les Traités de non-nucléarisation de l'Antarctique, 1959, de l'espace, 1967 qui interdit la mise sur orbite d'armes nucléaires mais n'empêche pas leur passage dans l'espace; le Traité sur les fonds sous-marins (1971) est de même nature, il interdit le dépôt d'armes au delà de la frontière mari-

time des pays, mais n'interdit pas le passage.

- Le Traité de non-nucléarisation de l'Amérique latine (1967) interdit les armes nucléaires en Amérique latine. Les pays qui possèdent des colonies s'engagent à ne pas y déposer des armes (la France n'a pas encore signé cet engagement pour la Guyane). D'autre part, les puissances nucléaires s'engagent à ne pas menacer ces pays: seule l'URSS a refusé de signer.

Enfin, en 1968, est signé, toujours dans le cadre de l'ONU, le Traité de non-prolifération des armes nucléaires, qui interdit le transfert d'armes des puissances nucléaires aux autres, et interdit aux signataires d'avoir des armes nucléaires. De nombreux pays considèrent que ce traité est discriminatoire (France, Chine, Algérie, Inde, Pakistan) car il

RAPPORTS DES FORCES EN 1978

	USA	URSS
missiles intercontinentaux	1054	1398
dont MIRVés	550	608
missiles sur sous-marins	656	950
dont MIRVés	496	144
bombardiers	573	156
total des lanceurs	2283	2504
dont MIRVés	1046	752
têtes nucléaires	11000	4500

ACCORDÉS PAR SALT II

par pays : 2 400 vecteurs  
dont : 820 dotés de MIRV  
dont : 500 dotés de MIRV  
2400 puis 2250 en 1981  
dont : 1320 MIRVés  
maximum de têtes  
1320 X 10 + 1080 ou 930  
14280 ou 14130 têtes pour chacun

Tableau N°2



**A**u cours de sa récente visite en Chine, le dirigeant d'un pays africain a avoué une grande inquiétude au sujet du « phénomène de démaoïsation de la Chine » ainsi qu'au sujet « des modifications de la politique extérieure que celui-ci entraîne ». Il a raison de s'inquiéter car, si la Chine niait complètement le rôle du président Mao Zedong, cela voudrait dire qu'elle rejeterait aussi la politique extérieure qu'il avait élaborée. (...) Or, après la disparition du président Mao, la Chine continuera-t-elle à se tenir aux côtés des peuples du Tiers Monde? (...)

#### POLITIQUE INCHANGÉE

La question cruciale que se posent les pays du Tiers Monde en voyant se développer les relations entre la Chine d'une part et les Etats-Unis et les autres pays développés d'autre part, est de savoir si la Chine continuera, comme par le passé, à s'opposer non seulement à l'hégémonisme soviétique mais aussi à l'impérialisme et au colonialisme.

Si la Chine se joint à certains pays occidentaux pour s'opposer à l'hégémonisme, cela ne signifie pas qu'elle ne soutienne plus la lutte des peuples du Tiers Monde, ou qu'elle ne tienne plus compte des intérêts des nations opprimées. Les positions des pays du Tiers Monde vis-à-vis du reste du monde ne sont pas toutes identiques. Certains d'entre eux sont victimes de l'expansion de l'hégémonisme soviétique; d'autres considèrent les Etats-Unis ou certains autres pays comme ennemi principal; d'autres encore luttent contre la domination raciste ou l'expansionnisme israélien pour conquérir l'indépendance nationale. Comme par le passé, la Chine se tiendra fermement aux côtés des nations et des peuples opprimés, s'opposera à toute agression et intervention contre les pays du Tiers Monde. Elle soutiendra résolument ces derniers dans leurs luttes pour la sauvegarde de l'indépendance nationale et le développement de l'économie nationale, contre l'impérialisme, le colonialisme et l'hégémonisme.

Si la Chine développe ses relations avec les Etats-Unis, cela ne veut pas dire qu'elle soutienne la politique erronée de Washington à l'égard de certains pays du Tiers Monde. Les Américains prennent parti pour Israël et l'Afrique du Sud, soutiennent la Corée du Sud et sabotent ainsi la réunification de la Corée. A tout cela la Chine s'oppose. Elle même applique une politique extérieure indépendante.

La Chine procède à des échanges économiques avec certains pays développés. Elle importe des techniques avancées et des capitaux. Cela est favora-

La Chine a toujours revendiqué son appartenance au tiers-monde. Mais il faut bien dire que le rapprochement sino-américain a été souvent mal compris, non seulement dans les milieux anti-impérialistes occidentaux, mais aussi dans de nombreux pays du tiers-monde. La grande interrogation étant : la Chine ne risque-t-elle pas de s'aligner sur les positions impérialistes des USA, la Chine n'est-elle pas en train d'oublier le combat anti-impérialiste du tiers-monde?

Nous présentons ici, légèrement abrégé, un article paru dans la revue chinoise *Beijing Information* du mois de septembre 1981. Sous le titre « La Chine fait partie du tiers-monde », l'auteur s'y emploie à lever les interrogations que suscite la politique internationale de son pays, et rappelle le fondement de cette politique. Un article à lire et à faire lire autour de nous, tant il est vrai que nous ne mettons pas dans le même sac la propagande soviétique contre la Chine — propagande dont l'auteur s'emploie aussi à expliquer la raison d'être — et les nombreuses interrogations de militants anti-impérialistes français ou étrangers.

Pour conclure, nous voudrions rappeler à la mémoire de nos lecteurs deux événements récents.

A Cancun, lors de la Conférence Nord-sud, la Chine a soutenu sans équivoque le combat pour l'instauration d'un Nouvel ordre économique international, et a critiqué sévèrement la position américaine.

A l'ONU, la Chine a voté contre la réélection de Kurt Waldheim au poste de secrétaire général de l'ONU, son choix s'étant porté sur le représentant tanzanien, M. Salim. La raison en est claire : est-il légitime de confier ce poste à un représentant d'un pays industrialisé du nord, alors que sur 156 pays membres de l'ONU, 120 appartiennent au tiers-monde?

Claude LIRIA

## La Chine toujours aux cotés du Tiers-Monde

ble à sa modernisation socialiste. La Chine reste cependant un pays en voie de développement. Elle est confrontée aux nombreux problèmes auxquels beaucoup de pays du Tiers Monde font également face dans le développement de leur économie nationale. C'est pourquoi la Chine va lutter avec les autres pays du Tiers Monde pour l'établissement d'un nouvel ordre économique international. (...)

#### L'UNION AVEC LES AUTRES PAYS DU TIERS MONDE

L'Union soviétique et le Vietnam ont inventé la thèse de « la

menace chinoise », prétendant que la Chine aurait « menacé » les pays voisins et les pays d'Asie du Sud-Est. En réalité, la Chine n'a pas un seul soldat à l'étranger, tandis qu'elle est menacée au nord par près d'un million de Soviétiques stationnés à la frontière et au sud par les coups de feu constants des Vietnamiens. Hanoï a envoyé des troupes occuper le Kampuchea et contrôler le Laos, menaçant ainsi les pays d'Asie du Sud-Est. Les calomnies et les intimidations de l'URSS et du Vietnam ne visent qu'à semer la zizanie entre la Chine et les pays d'Asie du Sud-Est et par

là à affaiblir notre vigilance pour mieux défendre cette union très précieuse.

Certaines gens essaient d'intimider les pays du Tiers Monde en reprenant le refrain de Dulles : la Chine est un pays communiste. Que le peuple chinois adhère au communisme, ce sont là des affaires intérieures à la Chine. La révolution chinoise n'est pas importée, et la Chine n'exportera pas la révolution non plus. En ce qui concerne la voie à choisir, ce sont des affaires inhérentes à chaque pays et celles-ci ne regardent pas la Chine. Pour ce qui est de la Chine, c'est grâce à la direction du Parti communiste qu'elle a acquis son indépendance et sa libération, et qu'elle peut aujourd'hui lutter contre les grandes puissances et s'en tenir à la justice sur le plan international. Sous la direction du PCC, elle s'est posée comme l'ennemi des hégémonistes. Ce sont ceux-ci qui violent la souveraineté d'Etat et l'intégrité territoriale des autres pays, et menacent la paix mondiale.

La Chine a toujours observé les cinq principes de la coexistence pacifique comme critères dans le règlement des relations internationales. Elle ne s'ingérera jamais dans les affaires intérieures des autres pays, elle préconise l'égalité entre les Etats, grands ou petits, et s'oppose à l'usage de la force pour opprimer les faibles.

Un autre dirigeant d'un pays africain a déclaré, lors de sa visite en Chine, qu'il a tout à fait confiance en la Chine parce qu'elle accorde son soutien aux autres peuples selon leurs besoins réels et ne s'ingère jamais dans leurs affaires intérieures. L'Union soviétique cependant ne cherche qu'à réaliser son ambition et à imposer un hégémonisme mondial. C'est la Chine qui fut la première à reconnaître cette réalité, et c'est elle qui a mis en garde les autres pays en leur donnant un avertissement. L'hôte africain a en outre affirmé que son pays était un vieil ami de la Chine, qu'il avait aussi reçu de l'URSS de l'« aide », mais que celle-ci avait toujours entraîné son intervention.

La menace de la « Chine rouge » n'impressionne personne. La Chine a déjà déclaré qu'elle ne prétendrait jamais à l'hégémonie, qu'elle s'en tiendrait au marxisme-léninisme et qu'elle ne ferait jamais quelque chose au détriment des autres.

La Chine est encore très pauvre et l'aide qu'elle accorde aux autres pays du Tiers Monde ne répond pas souvent à ses désirs. Dans l'avenir, lorsque son économie sera plus développée et que ses forces seront plus puissantes, elle pourra apporter une plus grande contribution aux pays qui sont en proie à des difficultés et à la sauvegarde de la paix

mondiale. Nous estimons que les quatre modernisations en Chine ne sont pas seulement une œuvre patriotique mais aussi une œuvre internationaliste. (...)

#### PREMIERES ICTIMES DE L'HÉGÉMONISME

L'Europe est le point stratégique de la rivalité entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Cependant, l'expansion soviétique se dirige aujourd'hui principalement vers quelques régions clés du Tiers Monde. Les Soviétiques veulent contrôler l'Europe mais sans succès et ils essaient alors de l'encercler par le sud. Ils ont lancé successivement des offensives dans le golfe Persique, en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud-Ouest, en Afrique australe et dans les régions des Caraïbes.

L'URSS a envoyé des troupes envahir l'Afghanistan et elle continuerait, ce qui est probable, à étendre ses forces vers le Pakistan et l'Iran. Si elle contrôlait un jour l'Océan Indien et le golfe Persique, elle pourrait s'emparer du pétrole des pays du Moyen-Orient et couper la route du pétrole vers les pays d'Europe occidentale.

Elle se sert d'ailleurs du Vietnam pour envahir le Kampuchea. Si Hanoï pouvait tenir sa position, il envahirait la Thaïlande et les autres pays d'Asie du Sud-Est. Alors les hégémonistes soviétiques pourraient mettre la main sur le détroit de Malacca et empêcher l'Occident de riposter en cas de guerre.

Il est évident que pour réaliser sa stratégie globale, Moscou ne s'arrêtera pas dans sa marche au Kampuchea et en Afghanistan. Si l'on n'enraye pas son expansion, de plus en plus de pays en seront victimes. Faisant partie du Tiers Monde, la Chine luttera avec les peuples des autres pays contre l'expansion et l'agression des hégémonistes soviétiques et pour la sauvegarde de la paix mondiale.

#### NOUS NE POUVONS PAS SÉPARER DU TIERS MONDE

La lutte internationale montre que les pays du Tiers Monde sont les plus touchés par l'impérialisme, l'hégémonisme et le colonialisme. Dans la lutte contre ceux-ci, le rôle que joue le Tiers Monde est décisif. Les pays du Tiers Monde sont riches en ressources naturelles. Ils ont une population très nombreuse, et se situent dans des points stratégiques très importants. Ils sont pleins de vitalité et d'espoir.

Nous avons connu le même destin que ces pays et sommes nourris d'une même aspiration. Nous nous connaissons, nous sympathisons avec eux et nous les soutenons. La Chine ne peut se séparer du Tiers Monde un seul instant. (...)

**BEIJING INFORMATION**



#### Chaque semaine dans Beijing Information

vous trouverez des articles traitant notamment :

- des réalisations du peuple chinois,
- des points de vue de la Chine sur la situation internationale,
- des débats en cours sur la pratique et la théorie du socialisme.

Pour vous abonner écrire à :

Librairie *Les Herbes sauvages* - 70 rue de Belleville 75 020 Paris.

Tarifs d'abonnement : -1 an : 57,00 Frs

-2 ans : 88,00 Frs

-3 ans : 132,00 Frs

Attention une réduction de 20% sera consentie sur tout abonnement souscrit avant le 31 décembre 1981.

#### l'humanité rouge

Fondateur : Jacques JURQUET.

Directeur politique : Pierre BURNAND.

Rédaction : Gilles Carpentier, Léon Cladel, Claude Dhalluin, Hervé Dastar, Estelle Delmas, Michel Lopez, Catherine Lemaire, Claude Liria, Claire Masson, Nathalie Villotiers.

Secrétaire de rédaction : Pierre Marceau.

Administration: Max Durand.

Directeur de publication : Jean-Luc Einaudi.

Commission paritaire : N° 57952 - dépôt légal : 4ème trimestre 1981.



## L'humanité rouge

Le 16 février 1980, Bellet, gardien de la cité Couzy à Vitry sur Seine, dans la banlieue parisienne, tuait d'une balle dans la tête, Abdel Kader Lareiche, jeune algérien de 15 ans, avec une 22 long rifle que lui avait tendue sa femme. Les 26 et 27 octobre derniers, les époux Bellet comparaissent devant la Cour d'assises de Creteil. Verdict : 5 ans avec sursis, deux mois de prison ferme pour le meurtre du jeune Kader. Un peu avant, à Lyon, un jeune immigré avait été condamné à 15 mois de prison ferme, il avait brûlé une voiture. « Un jeune algérien ne vaut-il qu'une moitié de bagnole ? » C'est la question que suscite un tel jugement, une telle justice. Une telle justice parce que l'affaire Bellet vient après l'affaire Marchaudon, après bien d'autres affaires de meurtres impunis, et dont les victimes sont toujours des immigrés.

« Nous verrons ce que vaut votre justice socialiste lors du procès de Kader », avait dit le jeune Kamel de Vitry à Madame Questiaux, lors des dossiers de l'écran, le mardi 15 octobre. Justice ? Avec un avocat général plus empressé d'expliquer le geste des assassins que de punir le crime... et ce à grand renfort de citations de Peyrefitte. Justice ? Quand les assassins sortent libres du Tribunal et que les amis du jeune Kader assassiné se font arrêter par la police ?

Avons-nous vraiment changé de septennat ? Et que répond le pouvoir à la question posée par Maître Oussedick, avocat de la partie civile : « On tire impunément sur des lapins, va-t-on tirer impunément sur des enfants d'immigrés ? »

Là comme ailleurs, faut-il incriminer les grandes cités génératrices de violence et de haine, comme le préconise Peyrefitte ? Faut-il parler de légitime défense ? Ou bien de racisme ? Maître Oussedick avocat de la famille de Kader et ancien membre du Collectif des avocats du FLN, a bien voulu répondre à nos questions.

Léon CLADEL

### APRES LE JUGEMENT DES ASSASSINS DU JEUNE KADER DE VITRY

# « Un jeune algérien vaut-il moins qu'une bagnole ... ? »



Manifestation après l'assassinat de Kader

## Interview de Maître OUSSEDIK, avocat de la famille de KADER

■ Comment expliquez-vous l'assassinat de Kader ?

Qu'est-ce qui fait qu'un gardien, un prolétaire, peut — sans raison aucune — tirer sur un adolescent de quinze ans et le tuer net ?

Vous avez ces éléments que personne ne peut nier, ni l'accusation ni la défense ni la partie civile : c'est une évidence, Bellet et son épouse sont d'humble origine. C'est là le premier élément à prendre en compte. Ils ont été adoptés, compte tenu de l'âge de Bellet — il a 35 ans — par les jeunes. C'est Bellet lui-même qui le dit et tout le monde le dit aussi, il était bien avec nous. « Jusqu'au jour du drame je n'ai eu aucune altercation avec des enfants de la cité. », c'est toujours Bellet qui parle. Vous faites l'autopsie du meurtre, vous en cherchez l'origine. Jamais la victime n'est concernée par le racisme, c'est la communauté, ses amis. « Ça allait très bien, ils m'ont adopté » dira Bellet ; il s'entendait bien avec eux, n'avait jamais eu de mots, sa motivation a été instantanée. Il s'agit d'un honnête homme. Si je prends les déclarations de l'inculpé, je ne trouve aucun mobile. Si je compare aux autres gardiens qui sont passés dans la cité : battus, injuriés, insultés, ils n'ont jamais éprouvé le besoin de tirer, ils sont partis.

Plusieurs questions se posent alors. Première question : est-ce que Bellet a été provoqué ? Il

pourrait alors bénéficier de l'excuse de provocation. Deuxième question : est-ce qu'il a été menacé ? Il pourrait bénéficier de la légitime défense. Tout le monde est d'accord, il n'y a eu ni provocation, ni menace.

Rien de tout cela, seulement l'éthylisme de la cité, Aubert le pitre, toujours entre deux vins, que les jeunes chahutent. Il a une altercation, un échange de mots avec un groupe de jeunes. Après avoir menacé ces jeunes avec une barre de fer et un couteau de cuisine, il va se plaindre chez Bellet. Il ne dit pas qu'il s'est battu, il ne dit rien, seulement que ces jeunes font trop de bruit.

Bellet sort de chez lui, les mains nues, il ne se sentait pas menacé. Il fait le tour du bloc, en revenant vers la loge, sous le porche numéro 8, il voit le groupe de jeunes adolescents dont l'un l'interpelle très vaguement. Il constate que les jeunes ne sont pas armés. Il continue son chemin en leur tournant le dos pour rentrer dans sa loge. Il arrive à la porte de sa loge. Sa femme lui tend une carabine armée en lui disant de tirer. Il vise, tire et tue Lareiche.

Si on récapitule, on voit qu'il n'avait pas de mauvais rapports avec les jeunes, que ces jeunes n'étaient pas armés, qu'ils n'avaient pas menacé Bellet et ne l'avaient pas insulté.

Qu'est-ce qui a fait tirer Bellet ?

Un témoin marocain, Abdel-

krim, qui n'habitait pas la cité, mais qui passait par là et connaissait Bellet a fait le témoignage suivant, témoignage non contesté vu que le témoin est extérieur à la cité : « A la détonation, je me suis précipité, j'ai trouvé un couple énévéré, et Bellet m'a dit : "J'ai tiré dans les tas, je crois que j'en ai eu un..." ».

Voilà des termes de chasseur, on tire un lièvre, un faisan, un perdreau, en Amérique on tire un Sioux, on tire un Navajo. Si on est un Français, on tire un Arabe, on tire un Noir, on tire un Malien. C'est là que débouche le raisonnement. Si on tire un perdreau, on est passible de la correctionnelle. On a le droit d'en tuer que pendant les périodes de chasse et dans certains lieux, sinon vous risquez la prison ferme et de fortes amendes. Mais si vous chassez un Arabe, sans limite dans le temps, ni dans l'espace, cette chasse n'est pas réglementée, elle est ouverte toute l'année, vous risquez la prison avec sursis.

Il y a un racisme institutionnel et un racisme viscéral. Je prends un exemple, en Allemagne, on peut se permettre le luxe d'être solidaire parce qu'on sait que la loi allemande se charge de régler leur compte aux immigrés, on peut ne pas être raciste en Allemagne. C'est une attitude esthétique parce qu'on sait que l'Etat vous protège des immigrés. Ainsi, la population de Francfort peut

se mobiliser pour un Africain dont le délai d'expulsion expire dans 24 heures. Et puis, il y a le racisme viscéral, rampant, honteux, primaire. La loi en application empêche officiellement ces individus de la manifester. Après l'holocauste des lois brimaient l'antisémitisme.

H. Boukhezzer de Marchaudon, Otmani de l'affaire Manemc, Lareiche de l'affaire Bellet sont la conséquence de la rencontre du racisme viscéral avec le racisme institutionnel. La loi sécurisant l'individu raciste, on débouche sur l'affaire Lareiche.

Voilà l'affaire Lareiche : cinq ans avec sursis...

■ Pourquoi dans cette affaire a-t-on essayé d'évacuer le racisme ?

On a cherché à faire le procès de l'ambiance passée de la cité que n'avait pas connu Bellet, pour juger Bellet à partir de motivations sélectives. Le maire de Vitry n'est pas venu déposer. Pourquoi ? Il ne veut pas attaquer les grandes cités productrices de ressources. C'est un désaveu implicite des jeunes, cela signifie en gros : « si tout va mal c'est de la faute aux jeunes ». C'est une disculpation de Bellet au deuxième degré. Ces jeunes, ces immigrés dont on dit que la concentration est dangereuse et qu'il faut les répartir, les disperser. C'est la même théorie que tient Lalonde pour les déchets radioactifs, quand il parle de la

dangereuse concentration de déchets de la Hague. On les considère comme des déchets.

Comment expliquer cet acte ? Bellet en sa qualité de gardien n'avait jamais subi aucun stress, c'est lui-même qui le dit. Il a fait deux mois de prison. Il fait partie de la race des gardiens de Vincennes, des gardiens de zoo, en gardant des fauves il risque un danger et, implicitement, risquant un danger, il est autorisé à abattre la bête que lui aura jugé dangereuse, lui le gardien de la réserve. Depuis des années les autorités inculquent ou diffusent le thème de l'insécurité qui règne dans les grandes cités peuplées de préférence par des immigrés.

Comme je l'ai dit dans ma plaidoirie : « Ce n'est pas la société que nous jugeons ici, mais un homme. Et le crime de l'honnête homme a une cause essentielle : le racisme et le justicialisme. Un racisme viscéral et insidieux. Jour après jour, on a appris à Michel Bellet qu'il était un gardien spécial, le gardien des jeunes immigrés violents et dangereux, un gardien des cités de déportation ; on lui a appris qu'il était en mission spéciale ; qu'il surveillait des jeunes fauves. C'est pour cela que le citoyen au-dessus de tout soupçon, que rien ne menaçait, a tiré. Il a pris le fusil parce qu'il se voulait défenseur de l'ordre, justicier comme il y en a tant aujourd'hui. Va-t-on tirer impunément sur des enfants immigrés ? »...